

# L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait  
vaut mieux que le désordre.

### TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste . . . . .	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne . . . . .	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud Autres pays . . . . .	\$6.50	\$3.50	\$1.85
	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-  
poste ou chèque affranchi, acépté et payable au  
pair à Montréal.

Première année—No 152

Le numéro: 5 sous

Montréal, samedi 8 septembre 1934

## Londres, Washington et le Canada

Le ministre des Etats-Unis à Ottawa, M. Delano Robbins, parle le français comme un Parisien, ou presque. Il n'a pas fait d'impair dans les discours qu'il a été appelé à prononcer au cours des fêtes du IVe Centenaire. Sa présence à titre officiel n'en était pas moins une anomalie. Le Canada ne dépend pas politiquement des Etats-Unis; les Etats-Unis n'y ont jamais exercé aucune autorité; en 1534 le nom d'«Américain» n'existait même pas. Que signifiait alors la présence du ministre américain et de son collègue l'amiral Cluverius à côté des délégations anglaise et française, sinon la volonté de Washington d'affirmer une fois de plus, mais plus haut que jamais, son protectorat sur notre pays? Si Washington a sollicité cette invitation, muflerie; si Ottawa la lui a adressée spontanément, niaiserie. Mais en tout cas il est bien certain que Londres, consulté, a donné son assentiment, et que les Etats-Unis ont été de quart dans la fête parce que l'Angleterre tient plus à leur amitié (?) qu'à la dignité de sa chère possession («dominion»).

Dans son discours de l'Hôtel Mont-Royal, M. Delano Robbins a lui-même voulu préciser la portée de sa présence, par son petit apologue des quatre allumettes. Nous sommes ici, dit-il, l'Angleterre, la France, le Canada et les Etats-Unis; divisés, nous serons vulnérables; unis, nous résisterons au monde entier. Très joli, mais si l'un de ces quatre pays, la France, est tenu par les trois autres à l'écart de leurs calculs, et qu'un troisième, l'Angleterre, soit prêt à reconnaître les Yankees comme gardiens du reste de l'Amérique, c'est cela qui fera une belle jambe au Canada dans sa lutte séculaire contre l'impérialisme américain.

Parmi les auditeurs du ministre américain — et grâce au micro c'était virtuellement tout le pays — combien y en a-t-il qui ont réfléchi à la portée de ces paroles, qui y ont vu autre chose qu'une promesse d'intensification du tourisme? Ah! quel plus heureux centenaire que celui qui nous rapporte de l'argent!

Ou nous nous trompons fort, ou il se brasse à nos dépens, entre l'Angleterre et les Etats-Unis, quelque chose de grave. Le Canada est une belle fille dont une mère peu scrupuleuse peut tirer beaucoup d'argent. Il y a des fois qu'on ne peut s'empêcher de penser que l'Angleterre ne serait pas fâchée de vendre sa fille, le moins malproprement et le plus cher possible, à un vieillard libidineux qui s'appelle l'Oncle Sam.

Olivar ASSELIN

## Hélas...

Le 31 août, sous le titre Un « as » de l'enseignement primaire supérieur, je citais la lettre d'un élève de onzième de l'école primaire supérieure Saint-Louis, lequel, ne sachant même pas les éléments de la grammaire, se destinait à l'enseignement. Un lecteur, M. P. P. Paradis, m'écrit à ce sujet:

Monsieur,  
Comptant sur votre esprit de justice et d'impartialité, je me permets de critiquer l'article « Un « as » de l'enseignement primaire supérieur » paru dans votre édition du 31 août dernier.

Je n'essaierai aucunement de disculper l'auteur de la lettre mentionnée, car il se permet des fautes impardonnables de la part d'un élève de onzième année.

Ce n'est donc pas à la lettre que je veux faire allusion mais bien au ton de l'article. Ce dernier, faisant passer par des généralités ce qui en somme n'est qu'un cas particulier, pourrait induire en erreur ceux qui ne connaissent pas suffisamment l'enseignement primaire supérieur.

Il est aussi à remarquer qu'un élève qui « pioche » dur pour être « un premier de classe » peut avoir son point faible et le français de celui qui a signé cette lettre est justement sa pierre d'achoppement. [Tu peux le dire!] Ne serait-ce pas un jugement par trop partial de faire ressortir les seuls défauts d'une institution sans mentionner les succès qu'elle remporte?

De plus, pourquoi s'en prendre au professeur, de cet élève? Le monsieur X qui

est lui-même instituteur doit savoir qu'un professeur ne limite pas son enseignement à un seul. Si donc la majorité des élèves profite avantageusement des leçons reçues il serait injuste de critiquer le maître parce que l'un de ses disciples n'a pas su en tirer le même profit.

Je crois d'ailleurs que la réputation de celui dont il s'agit n'est plus à faire, et que les succès qu'il a obtenus soit comme auteur, soit comme professeur devraient lui éviter ces attaques imméritées. Peut-être Monsieur X a-t-il négligé de vous le faire connaître? Si oui, je me permets de vous dire que c'est le Frère Antoine Bernard, c.s.v. Je préfère croire que son identité ne vous a pas été révélée, car autrement je ne pourrais m'expliquer votre attitude à son égard.

Au lieu de s'indigner à tort et à travers et de jeter le discrédit sur une institution dont la Commission des Ecoles catholiques de Montréal peut s'enorgueillir à juste titre, le monsieur qui a commis l'indiscrétion de vous envoyer cette lettre aurait dû penser à tout cela et se contenter de refuser son appui à un candidat qu'il jugeait inapte à devenir normalien.

Votre lecteur très oblige,

Dieu sait tout le respect que j'ai pour le F. Antoine Bernard, écrivain et lauréat provisoire du Prix David. Une seule restriction: le maître qui fait une place d'honneur dans sa classe à un élève ignorant tout du français est, ou un incapable, ou un homme dépourvu de jugement. L'étudiant dont j'ai cité la lettre l'autre jour ne manque probablement pas d'intelligence; il peut avoir le goût du travail et un sincère désir de perfection: il n'en souffre pas moins d'un régime d'enseignement, illogique dans son ensemble, qui cultive chez l'élève la faculté de retenir avant la faculté de comprendre et de raisonner. M. Paradis estime que cet élève de onzième est inexorablement condamné à l'échec par sa condition essentielle d'unité culturelle. Les Néerlandais et les Flamands, d'origine germanique, dépendent culturellement bien plus de la France que de l'Allemagne. S'il existe un méditerranéisme germanique (je m'excuse de ce mot pédant), pourquoi ne pourrait-il pas exister un américanisme français?

A mon sens, nous appartenons à cette région culturelle. J'entends que nous sommes soumis à une série d'influences surgissant tour à tour des mœurs, des faits politiques et des œuvres spirituelles, agissant les uns sur les autres et faisant évoluer la culture de cette région dans un sens différent de la culture méditerranéenne. Le résultat c'est l'américanisme, qu'on a pleine liberté de juger aussi mauvais qu'on voudra, mais qui est un fait contre lequel s'élèveront tous les entêtements des théories.

Le continent nord-américain est jeune, mais il est trop massif pour être rattaché aux jupes de l'Europe. Chacun de ces continents suivra fatalement sa voie propre. Il y a toutefois trois langues européennes d'officielles sur ce continent. Nous sommes héritiers de la plus puissante, culturellement, de ces trois-là. Si les deux autres ont pris racine, se sont accrochées au sol nord-américain, où elles traduisent la culture américaine, pourquoi la langue française serait-elle tout à coup si cathartique qu'il lui faille ses trois aspirines importées tous les jours? Tout primaire que je suis, je sais qu'il n'y a pas un aspect de la sensibilité ou de l'esprit humains qui ne soit originairement exprimé en français; je ne comprends pas alors qu'il y ait situation au monde que le français ne puisse exprimer, si ce n'est que le français est la langue maternelle le veut. Bien plus, j'estime que, si nous le voulons, parce que nous sommes le groupe qui se rapproche le plus d'un peuple — non d'une nation — nous pouvons exercer une action importante dans l'évolution de cette région. Et pour cela, j'estime que nous devons être régionalistes, nous accrocher à la terre que nous ouvrons (à la zème et à la ière conjuguations) depuis trois cents ans. Mais, encore une fois, le régionalisme n'est pas le paroisialisme.

La langue française, en terre d'Amérique, doit assimiler l'américanisme, sans qu'elle sera assimilée par lui. C'est en train de se faire et à une allure vertigineuse. Ce n'est pas l'expédition de 20,000 familles de chômeurs en Abitibi qui en retardera le processus, mais la formation, chez nous, de compétences autres que de traduction, d'une élite canadienne, qui se rendra compte que ce que nous pouvons surtout importer de France avec profit sont des exemplaires de grammaire et des dictionnaires. Présentement, ceux qui s'arrogent le titre d'élite se partagent en anglophones et en américanophobes. Les uns vendent notre héritage français à \$15 le

quelques phrases, cueillies dans ce discours, mériteraient de passer à la postérité:

«... Les paysans sont à l'apothéose de la misère... jamais leur situation n'avait été si tellement oblitérée. Des deux mains, vous...»

Il y a des ignorants dans tous les parcamardes paysans, je marche avec lements!

### Néologismes

Pour attirer une clientèle de plus en plus récalcitrante, les commerçants français se sont ingénies à créer des mots nouveaux, plus ou moins engageants et harmonieux, comme: « lunettarium », « auditorium », etc.

L'un d'eux, qui vient d'ouvrir un bar où l'on mange debout, a trouvé ce mot évocateur: « Picorium ».

### Ariel

« That dear little man », disait sir John Simon, en parlant du chancelier Dollfus; et à leur première rencontre à Genève, lord Eden, gardien du sceau privé, s'écriait:

— Mais cet homme a les yeux que nous pourrions attribuer à Ariel, les yeux les plus enfantins et les plus limpides que j'ai jamais vus.

### L'aiguille

On présentait dernièrement à un sénateur français un chansonnier qui l'avait souvent égaré dans ses couplets.

— Il est piquant, fit un ami qui voulait tout arranger en badinant.

— Oui! répliqua le sénateur. Comme une aiguille: beaucoup de pointe, mais pas de tête.

## TRIBUNE LIBRE Régionalisme culturel

L'ARTICLE de M. Lucien Parizeau, dans L'ORDRE du 4 septembre, contient nombre de propositions que j'incorpore volontiers dans un manifeste, si j'estimais que mes opinions valent d'en être l'objet. Il en est d'autres auxquelles je reste imperméable. Je suis, hélas! partisan de l'américanisme français, et, par conséquent, du régionalisme culturel.

Je suis même convaincu qu'il n'existe que des cultures régionales, si l'on veut comprendre le mot région dans son premier sens de grande étendue de pays soumise à des conditions semblables. Ce cap occidental de l'Asie qu'est l'Europe entre l'Atlantique et la Méditerranée, et même une partie de l'Adriatique et de la mer du Nord, constitue une région culturelle où se retrouvent à des niveaux divers les mêmes éléments premiers. La Carniole et la Lorraine appartiennent à la même région. Il y a là, tassés les uns sur les autres, peut-être deux cents millions d'individus, parlant quinze ou vingt langues différentes, mais ayant le même passé sans hiatus et le même présent, conditionnés tour à tour par Rome et Paris.

Ces peuples n'ont que des chicanes de famille. Dans le domaine moral, les schismes religieux mêmes n'ont rien changé à la façon d'envisager la vie dans son ensemble. Les réactions de l'homme devant la vie, à mon sens, traduisent bien plus complètement que la littérature et les beaux-arts la culture d'une région. La communauté d'origine n'est pas, une condition essentielle d'unité culturelle. Les Néerlandais et les Flamands, d'origine germanique, dépendent culturellement bien plus de la France que de l'Allemagne. S'il existe un méditerranéisme germanique (je m'excuse de ce mot pédant), pourquoi ne pourrait-il pas exister un américanisme français?

A mon sens, nous appartenons à cette région culturelle. J'entends que nous sommes soumis à une série d'influences surgissant tour à tour des mœurs, des faits politiques et des œuvres spirituelles, agissant les uns sur les autres et faisant évoluer la culture de cette région dans un sens différent de la culture méditerranéenne. Le résultat c'est l'américanisme, qu'on a pleine liberté de juger aussi mauvais qu'on voudra, mais qui est un fait contre lequel s'élèveront tous les entêtements des théories.

Le continent nord-américain est jeune, mais il est trop massif pour être rattaché aux jupes de l'Europe. Chacun de ces continents suivra fatalement sa voie propre. Il y a toutefois trois langues européennes d'officielles sur ce continent. Nous sommes héritiers de la plus puissante, culturellement, de ces trois-là. Si les deux autres ont pris racine, se sont accrochées au sol nord-américain, où elles traduisent la culture américaine, pourquoi la langue française serait-elle tout à coup si cathartique qu'il lui faille ses trois aspirines importées tous les jours? Tout primaire que je suis, je sais qu'il n'y a pas un aspect de la sensibilité ou de l'esprit humains qui ne soit originairement exprimé en français; je ne comprends pas alors qu'il y ait situation au monde que le français ne puisse exprimer, si ce n'est que le français est la langue maternelle le veut. Bien plus, j'estime que, si nous le voulons, parce que nous sommes le groupe qui se rapproche le plus d'un peuple — non d'une nation — nous pouvons exercer une action importante dans l'évolution de cette région. Et pour cela, j'estime que nous devons être régionalistes, nous accrocher à la terre que nous ouvrons (à la zème et à la ière conjuguations) depuis trois cents ans. Mais, encore une fois, le régionalisme n'est pas le paroisialisme.

La langue française, en terre d'Amérique, doit assimiler l'américanisme, sans qu'elle sera assimilée par lui. C'est en train de se faire et à une allure vertigineuse. Ce n'est pas l'expédition de 20,000 familles de chômeurs en Abitibi qui en retardera le processus, mais la formation, chez nous, de compétences autres que de traduction, d'une élite canadienne, qui se rendra compte que ce que nous pouvons surtout importer de France avec profit sont des exemplaires de grammaire et des dictionnaires. Présentement, ceux qui s'arrogent le titre d'élite se partagent en anglophones et en américanophobes. Les uns vendent notre héritage français à \$15 le

quart heure, et ça prend tout le temps des autres à « écouter les tapis » des consuls. Entre ces deux clans-là, nous sommes sans défense, nous, les petits, les obscurs, les quelque trois millions de Vieux-Canadiens, qui n'avons d'autre ambition que d'être des hommes comme les autres, c'est-à-dire de vivre bien tranquilles chez nous, de nous occuper de ce qui nous intéresse, de lire l'écrit ou d'écouter la musique qui nous plaît (mais que nous ne pouvons avoir, bien que nous en payions le prix) — qui n'avons aucune attache réelle au monde en dehors du continent nord-américain et qui, à moins d'un inconcevable bouleversement politique et d'un siècle d'adaptation, ne pouvons songer à un organisme social autre que celui que nous avons.

J'ai déjà écrit ailleurs que nos ancêtres n'étaient pas français. Ce paradoxe apparent, je sens qu'il est l'absolue vérité. Oh! je sais très bien qu'il n'existe pas, sur toute question, un type de pensée française chimiquement pure; mais il y a une marque française qui se reconnaît même dans les traductions... Et cette marque-là, nous ne pouvons pas, et je ne crois pas que nous puissions jamais l'imprimer à nos œuvres. Mais j'imagine très bien que dans un siècle ou deux, si nous pouvons garder pour nos enfants une langue qui ressemble plus au français qu'à n'importe quelle autre, j'imagine, dis-je, qu'un Vieux-Canadien d'alors pourrait écrire une œuvre dans la langue qu'il a reçue de ses ascendants, et qui soit aussi américaine qu'une œuvre anglophone, tout comme il existe aujourd'hui des œuvres roumaines ou flamandes où se retrouvent les caractéristiques européennes et même méditerranéennes.

Avant qu'une telle chose soit possible, il faut que nous vivions, nous vivrons, intellectuellement, peu importe à quel degré, quand nous produisons autre chose que des traductions ou des experts des ciseaux et du pot à colle; quand les pères de familles auront le droit de dire m... aux éducateurs qui imposent l'étude de la langue anglaise à un enfant de sept ans, quand nos sociétés nationales verront de plus utiles occupations que de chercher de bonnes « d'jobs » de traducteurs aux Communes pour le neveu d'un président de section; quand... il sera plus facile de vivre tout court en étant Vieux-Canadien qu'en étant n'importe quoi autre chose.

Et pour en arriver là, il faut admettre que ni la culture française in toto ni la culture anglaise n'est à la portée de tous; que seuls des spécialistes peuvent, sans danger, s'assimiler ces cultures-là, les canadieniser et nous les distribuer ensuite; qu'ainsi nous en arriverons peut-être à posséder quelque chose dont nous puissions être fiers, à avoir le sentiment national. L'alternative à une culture américaine d'expression française, c'est une culture américaine d'expression anglaise. Nous avons le choix.

### Alfred DESROCHERS

N. D. L. R. — Quelques remarques, en attendant que nous ayons le temps de commenter l'excellent article de M. Desrochers.

1° « Les réactions de l'homme devant la vie... traduisent bien plus complètement que la littérature et les beaux-arts la culture d'une région. » — Parfait, sauf que l'art est lui-même une « réaction de l'homme devant la vie », et une réaction supérieure.

2° « Le français n'est pas la plus puissante des langues parlées au Canada, puisqu'elle est l'idiome de la minorité. La valeur culturelle de l'italien vaut bien celle de l'allemand, mais cela n'a pas empêché le Tessin de se germaniser. Loi du nombre. »

3° « Nos ancêtres n'étaient pas Français. » — Ils venaient de l'Ouest de la France, aussi latinisés à l'époque de la colonisation du Canada que le Midi.

4° « Entre un américanisme français et un américanisme anglais, il n'y a pas plus à choisir qu'entre deux poisons. L'américanisme seul est déjà une batarde de civilisation anglaise et de civilisation proprement américaine. Joignez-y un troisième élément, la civilisation française, et demandez-vous quel mélange vous obtiendrez. Demandez-vous aussi combien de temps l'élément français résisterait à la pression formidable de l'américanisme anglais de 50 millions d'individus. — L. P. »

## Pour qu'il n'y ait pas de malentendu

M. Olivar Asselin, Chevalier de la Légion d'Honneur au titre militaire, a renvoyé avant-hier son ruban à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur. Dans une lettre dont copie a été adressée à M. Arsène Henry, ministre de France au Canada, et à M. René Turk, Consul Général de France à Montréal, M. Asselin a expliqué qu'il se croyait tenu, en toute dignité, de retourner sa décoration pour pouvoir dire librement ce qu'il pense de la remise des décorations au cours des fêtes récentes du IVe Centenaire. Nous donnons ces renseignements pour éviter toute interprétation fantaisiste d'un geste déjà connu de la presse et d'une partie du public. — L. P.

## La grève et les syndicats

La grève de l'industrie textile, aux Etats-Unis, n'immobilise pas moins de 400,000 ouvriers. Plusieurs personnes ont été tuées depuis le début de la grève, et l'on prévoit de nouveaux troubles. Le gouvernement de Washington cherche vainement à apaiser les esprits.

Les événements des derniers jours rappellent les troubles de San-Francisco, en juillet dernier. Il y aura d'autres grèves de ce genre; les tribulations du gouvernement de Washington ne sont pas finies.

La Nira repose sur l'organisation syndicale des ouvriers américains. Comme il fallait s'y attendre, les syndicats, naguère sans influence, ont acquis une vigueur qui se manifeste aussitôt par des grèves. La lutte entre patrons et ouvriers est à la base même des syndicats; or en période de crise, les occasions de conflits sont nombreuses. Les patrons ne veulent pas consentir à une diminution de leurs bénéfices; parfois, ils sont acculés à la banqueroute: dans tous les cas, ils cherchent à réduire les salaires. Les ouvriers, d'autre part, se croient encore à l'époque des vaches grasses, et le salaire qu'ils recevaient avant 1929 les satisfait à peine: dès qu'ils travaillent, ils commencent à se plaindre. Multiplier les grèves alors que les gouvernements sont en butte à toutes sortes de difficultés, c'est une « politique » bien dangereuse.

L'arbitrage de l'Etat dans les conflits ouvriers a été maintes fois discuté; la politique n'est jamais à l'arbitrage de la pression des financiers, tantôt de la crainte des électeurs. C'est cependant le meilleur moyen de mettre fin à des grèves comme celle de l'industrie textile. Mais les patrons et les ouvriers ne consentent pas toujours à soumettre leurs différends à l'arbitrage de l'Etat. On lutte pendant quelque temps, et la police intervient dans le conflit avant le gouvernement. Entre un syndicat puissant et des patrons souvent rapaces, l'Etat n'est pas à l'aise. Je vois mal M. Arcand et M. Tremblay régler un différend semblable à celui qui vient d'éclater dans l'industrie textile américaine.

Afin d'appliquer l'extension juridique des contrats de travail, le gouvernement provincial a rendu la vie à nos syndicats ouvriers. Nous avons signalé déjà le danger de cette politique; les Etats-Unis nous apportent aujourd'hui une confirmation. On peut compter cependant sur la force d'inertie du peuple canadien: elle est pour nous une défense efficace contre tous les troubles sociaux.

Dollard DANSEREAU

### « Le » ou « la »

Le correspondant à Cherbourg de l'ECHO DE PARIS communique une circulaire de M. Pietri qui tranche heureusement — à mon humble avis — le problème de l'usage de l'article devant le nom des navires:

Désormais, on ne dira plus le Jeanne-d'Arc ou le Normandie, mais bel et bien la Jeanne-d'Arc et la Normandie, comme le réclament impérieusement la grammaire, l'oreille et le bon sens.

Voici la conclusion de cette importante circulaire: « Il convient, en ce qui concerne l'usage de l'article, de fixer une doctrine qui, autant que la permettra la dénomination de nos navires, se rapproche de la tradition correcte. »

En conséquence, j'ai décidé que: « 1° L'article devra toujours être employé lorsqu'on citera le nom d'un navire de guerre sans le faire précéder de celui de sa catégorie. Exemples: la Provence, la Jeanne-d'Arc, le Vauban, la Psyché. Exception à cette règle ne sera tolérée que dans le style télégraphique. »

« 2° Lorsqu'on fera précéder le nom du navire de celui de sa catégorie, l'article devra toujours figurer devant le nom s'il fait partie intégrante du nom officiel; il ne le sera pas devant le cas contraire. Exemples: le contre-torpilleur le Fantasque, le torpilleur la Palme, le sous-marin la Sultane, le cuirassé Provence, le croiseur Foch, le torpilleur Tramontane. »

« 3° Par voie de conséquence, toutes les phrases devront être construites avec cet article, on devra dire par exemple: « Les turbines de la Bourrasque », « l'embarque sur le Suffren ». — Signé: PIETRI. »

## Les technocrates de la politique

par André BOWMAN

On a dit de l'Australie que c'était un pays où les extrêmes voisinaient plus encore qu'aux Etats-Unis. On a aussi prétendu que c'était le seul pays au monde qui fût entièrement socialiste, sans pour cela s'en donner le titre officiel. On a oublié d'ajouter que c'était le pays de toutes les nouveautés, de toutes les exagérations, de toutes les théories politiques et sociales. Il y a 34 ans qu'existe le Commonwealth, la Communauté australienne. Il y a 34 ans qu'y règne le socialisme le plus forcé. Il y a 34 ans que la fédération sert d'arène aux plus violents démagogues en même temps qu'aux réactionnaires les plus fossilisés. Depuis 1900, le pays est atteint du complexe de supériorité des races (de la race blanche en général, de la race anglo-saxonne en particulier, de la race australienne, tout spécialement). Depuis le commencement du siècle, c'est une course vers la gauche. Chaque jour des théories politiques avancées sont remplacées par des théories encore plus radicales. Le labourisme, au contraire du travailisme anglais, a été presque dès ses débuts un mouvement intensément socialiste. Hier, il sombrerait dans le communisme. Aujourd'hui, il l'a dépassé.

On se demande ce qui existe après le communisme. Il n'existe qu'une chose, plus sinistre encore: la technocratie, la technocratie politique, le « douglasisme ».

La nature du mouvement nouveau ne peut se traduire que par un néologisme. Le nouveau parti qui présente un nombre assez considérable de candidats aux prochaines élections fédérales du 15 septembre, est né des doctrines ultra-modernes de C. H. Douglas, major en temps de guerre, économiste en temps de paix. On sait ce qu'est la technocratie: c'est le règne des techniciens, qui mettent tout en formules, et qui bannissent entièrement l'élément humain de leurs calculs et de leurs prévisions. C'est une doctrine de fustistes ou d'hystériques. On a eu suffisamment l'occasion d'entendre l'énoncé des théories de C. H. Douglas, au Canada et ailleurs, pour arriver sans peine à cette conclusion réjouissante: la doctrine du « major », comme on persiste à l'appeler, est absolument négative. Elle est destructive au plus haut point. Toutes les théories, toutes les réalités sont condamnées sans appel par ce néo-économiste, qui n'a d'économiste que le nom. Il n'y a rien, dans l'ordre actuel des choses, qu'il consente à laisser survivre. Que ce soit sur la question de l'égalon-or, de la monnaie dirigée, du protectionnisme, du libre-échange ou sur toute autre question, M. Douglas a une solution infaillible: supprimer. Il supprime tout et ne remplace rien. Les doctrines communistes les plus avancées sont dépassées. L'avenir est au « douglasisme »! Et c'est pourquoi l'Australie voit trente-six candidats-députés sur les rangs et neuf candidats-sénateurs, quelques jours avant les élections.

L'Australie n'a peur de rien. Après avoir été à deux doigts de la ruine, par la faute de ses politiciens, démagogues professionnels, après avoir été accablée d'impôts, après avoir subi pendant plus d'un quart de siècle la tyrannie socialiste, après avoir vu la paralysie de l'initiative individuelle, elle va encore tenter une autre expérience. Celle du bolchevisant Lang, ex-premier ministre des Nouvelles-Galles du Sud, ne lui a pas suffi, pas plus que celle de Scullin, au fédéral. Elle va se lancer dans la technocratie politique, car tout le système politique de M. Douglas repose sur une nouvelle formule économique et sociale.

M. Douglas, soi-disant économiste, vise à l'établissement du seul crédit d'Etat (ce qui est du plus pur bolchevisme), mais... il tergiverser pour l'instant. M. Douglas recherche l'indépendance économique de l'Australie et veut élever le niveau d'existence de chacun (ainsi parlait Zarathoustra, pardon, Lénine). M. Douglas n'admet aucun autre dispensateur de crédit que l'Etat, et pour cela, il assure qu'il n'est pas nécessaire de nationaliser les banques! O logique des Antipodes! La Banque d'Etat, la Commonwealth Bank, financerait tous ceux qui en ont besoin (M. Bennett, vous êtes battu!) Cambra se servirait de ce qui reste du crédit australien pour « aider » ses électeurs. Il y a mieux. Le technocrate politico-économiste H. C. Douglas a trouvé la fin des fins: ce crédit ne portera pas intérêt. C'est évidemment encore mieux que la Banque Houde, qui devait avancer de l'argent à 1 ou à 2 pour 100. Pour continuer, le « major » Douglas veut arriver à un accord parfait entre le producteur, le manufacturier, le marchand et le consommateur, ce qui est plus que du collectivisme bolchevique. Enfin, le programme de « restauration » prévoit un « Marketing

Board», une monnaie dirigée, une réduction du coût de la vie (avec compensation par l'Etat, naturellement), des pensions de chômage, une assurance contre le décès, contre les accidents, etc.

Tout ce programme est présenté sans ordre, sans détail. Le technocrate Douglas ne demande qu'une chose : qu'on lui fasse confiance. Et avec ses connaissances économiques il se fait fort de rétablir la situation de l'Australie. Il commencera par tout démolir, mais il ne dit pas par quoi il remplacera les vieilles institutions. Il adopte des formules absolument creuses, des formules qui sont même parfois contradictoires. Il sera obligé d'en abandonner un certain nombre. Lesquelles? Il ne le dit pas. Il ne le sait d'ailleurs pas. Il promet la lune à ses électeurs. Et comme il y a beaucoup d'électeurs dégoûtés en Australie, il y a des chances pour qu'il parvienne à se faire élire avec quelques-uns de ses partisans. Il agit exactement comme tous ses prédécesseurs socialistes : il promet. Il promet tout ce qu'on veut, car il sait parfaitement qu'il ne pourra rien tenir. Il attaque tout et tous, afin de rassembler derrière lui le plus d'adhérents possible. Il fait de la politique.

On n'avait jamais rien vu de plus ahurissant en Allemagne hitlérienne, ni en Russie, Douglas est un grand homme. Il a trouvé le moyen de « fabriquer » du crédit. Il n'y a qu'à l'écrire. Si jamais il arrive au pouvoir, ce qui est très possible, les fonds d'Etat australiens tomberont à zéro, ce que Lang et Scullin n'étaient arrivés à faire, et l'on aura « avantageusement » remplacé le vieux système socialiste par le nouveau système de communisme indigène.

Si les compétences militaires du major Douglas valaient sa compétence en matière économique...

Mais passons. Cela est une autre histoire.

André BOWMAN

Depuis longtemps Birks est reconnu pour ses travaux soignés d'impressions : il est même spécialisé dans les faire-part. Echantillons et prix sur demande. 1240, Square Phillips, Tél.: LA 2121.

### Revue de la presse étrangère

#### Le testament sauveur

Il va sans dire que tous les journalistes allemands ont accueilli comme un seul homme l'heureuse nouvelle du testament d'Hindenburg par lequel le feu président désignait Hitler comme son successeur. L'unanimité de la presse a souligné l'importance historique de ce testament politique, notamment en ce qui concerne l'avenir du régime national-socialiste en Allemagne.

Bien que le résultat du plébiscite du 19 août ne fit aucun doute, il est certain que la publication de ce document trois jours avant la consultation nationale, a exercé une influence décisive sur beaucoup parmi ceux des électeurs qui avaient adopté jusqu'ici, à l'égard du nouveau régime, une attitude neutre et parfois même hostile. Il ressort, en effet, du testament du maréchal (et les journaux nazis ne manquent pas de le souligner) qu'Hindenburg a approuvé, au moins depuis la fameuse journée de Potsdam, M. Hitler et sa politique et que même les sanglants événements du 30 juin et l'assassinat du général von Schleicher n'ont pu le déterminer à modifier son testament politique, rédigé en faveur du Führer dans les premiers jours de mai. Le BERLINER TAGEBLATT écrit :

Le testament politique prouve que le président est mort dans la ferme conviction que le peuple allemand se trouve engagé dans la bonne voie. Cette certitude est, en ce moment, pour nous, un encouragement d'une importance toute particulière.

#### Du LOKAL ANZEIGER :

Devant le monde entier, Hindenburg se place au côté d'Hitler pour l'œuvre qui reste à réaliser. Les dernières volontés d'Hindenburg prouvent à quel point il avait confiance en Hitler et combien était solide l'union conclue à Potsdam.

De son côté, le JOURNAL DE LA BOURSE dit :

Le testament politique d'Hindenburg est sa dernière grande œuvre, que le monde ne peut passer sous silence.

#### Du VELKISCHE BEOBACHTER :

L'histoire actuelle de l'Allemagne est celle d'un peuple qui se décide à secouer sa nostalgie. L'heure du IIIe Reich est venue. Après une lutte sans pitié, le Führer forge aujourd'hui l'avenir du pays. Hitler est devenu l'expression même de son peuple. C'est lui qui a créé l'unité du Reich et celle du peuple.

Dans le Reich, de Hitler, les princes et les chefs de parti ont été réduits à l'impuissance; les frontières intérieures de l'Allemagne ont disparu; le national-socialisme est devenu une réalité; les alliances pernicieuses de la politique et de la religion sont supprimées.

Le peuple et le Führer sont devenus une communauté intime.

Sur l'authenticité du document, la presse européenne a émis certains doutes. Le DAILY TELEGRAPH de Londres déclarait le 16 août : « La publication de ce document, qui recommande chaudement Hitler et son œuvre aux Allemands, est un coup de maître en matière de propagande électorale. Le moment a été choisi avec habileté. » Même réaction au DAILY HERALD, qu'on ne peut accuser de francophilie : « Ce testament n'aurait pu être plus agréable aux nationaux-socialistes, s'il avait été écrit, du commun-

## L'armée française en 1934

### La volonté pacifique de la France

L'Armée est une collectivité essentiellement sensible et émotive, car les individualités qui la composent sont, par destination, vouées au sacrifice; il importe que les pouvoirs publics le sachent et en tiennent compte. Le soldat est soumis, en effet, à de pénibles obligations: il lui faut s'oublier, renoncer au bien-être, demeurer prêt à quitter son foyer, entraîner ses muscles à la fatigue et son âme aux épreuves, pratiquer l'obéissance à des ordres que souvent il ne comprend pas, être dur pour soi-même et aussi quelquefois pour les autres, si les circonstances l'exigent. Tâche ingrate que celle de ces hommes consacrant le meilleur de leurs facultés à la préparation d'œuvres de mort! Plus est noble l'idéal qui les attire à leur pays, plus ils sont exposés à faire figure de représentants d'un autre âge. Nous n'aimons pas, chez nous, la guerre pour la guerre, alors qu'ailleurs elle est vénérée à l'instar d'une divinité cruelle, mais féconde. Quand nous la subissons, nous en souffrons plus que d'autres, car, au moment où elle éclate, accoutumés que nous sommes de n'y point croire, nous en éprouvons de la surprise, et les premiers coups nous trouvent toujours en retard d'une idée, d'une volonté ou d'un matériel. Quelle énergie ne nous a-t-elle pas fallu pour sortir victorieux des derniers chaos et, surtout, pour nous en relever?

Tous ceux qui, au cours de leur carrière, ont tenu les leviers de commande ont constaté combien de difficultés, d'enchevêtrements, d'incidences et d'imprévus se produisent chaque jour dans les arcanes de l'administration! Quel crève-cœur quand de sincères désirs de réalisation se heurtent à des impossibilités! Pour son honneur, le journaliste français a la passion de la vérité, il déteste et poursuit les camouflages, lorsqu'il croit le découvrir chez les autres. Son rôle n'est-il pas de porter à la connaissance de ses lecteurs les faits que l'armée, en raison de sa discrétion professionnelle, n'est pas autorisée à divulguer? Je veux parler de cette effervescence d'une jeunesse fébrile et excitée; de cet esprit grégaire qui soulève une nation prolifique et disciplinée derrière les chefs qu'elle a choisis; de cette

adaptation à des buts de guerre de toutes les inventions d'ordre technique; de cette mystique de l'honneur et du sang, ces deux noms que l'on ne craint pas d'incrire côte à côte sur les poignards des associations sportives; de ces chants haineux d'immenses assemblées...

« Ayant fait ces révélations, on a parfois l'envie de s'écrier: « Quel est notre bilan? Où sont les fondements de notre éducation patriotique? Où nos effectifs et nos moyens? Où notre sécurité? »

Mais il y a la manière, et il s'agit de ne pas dépasser les bornes, afin que notre sincérité ne dégénère point en alarmisme. La France, bien qu'elle ait réduit ses armements, ne craint personne. Elle a cuirassé ses frontières, poursuivi méthodiquement la motorisation de ses grandes unités, vivifié l'instruction de ses contingents grâce à l'admirable dévouement des cadres actifs et serviteurs. Notre armée est de qualité et animée d'un excellent esprit; elle a confirmé sur les théâtres extérieurs sa réputation de vaillance; elle entretiendra ou appellera sous les drapeaux les effectifs nécessaires pour assurer en toutes éventualités l'inviolabilité du territoire. Le pays, qui se sait exposé à de brutales et soudaines agressions aériennes, garde la haute conscience de ses devoirs et se prépare à les remplir. Il n'est que de constater, pour stimuler notre confiance, le réveil de cet esprit militaire, — puisque nous pouvons bien l'appeler par son nom, — qui a fait pour une si grande part la gloire et l'orgueil de nos ancêtres. Rien ne nous interdit de l'élever publiquement, tant nos buts sont nobles, tant est grande notre passion de la quiétude des peuples. La France est et demeurera défensive, car elle a trop souffert pour risquer, de son plein gré, des aventures et elle a réalisé d'ailleurs la plénitude de ses aspirations. Mais elle défendra ses frontières avec une volonté que rien n'abattra et avec une force qui doit imposer le respect.

Maréchal PETAIN,  
Ministre de la Guerre

(De notre correspondant particulier  
Reproduction même partielle interdite.)

### « Parlons français »

Moc dit au Charivari la beauté, la puissance, le mordant du merveilleux album que Paul Iribre vient de faire paraître sous ce titre :

Ce titre est celui d'un album remarquable de Paul Iribre. La plupart des dessins qui le composent paraissent dans son journal Le Témoïn, né des événements tragiques, comme le Pst de Forain et de Caran d'Ache, comme lui document d'une crise et auquel on devra se reporter pour bien comprendre la réaction saine du pays; comme lui oeuvre d'un des meilleurs dessinateurs de l'époque, d'un polémiste puissant autant que virulent, qui semble dessiner au fer rouge, comme on marquait les galériens, et dont la brève légende, rehaussant la planche, vaut un long article.

Constantin-Weyer rédigea avec sa violence et son courage habituels un préface qui achève de mettre bien des choses au point. Quand on lit, par exemple : « Le faux témoignage, fils direct de la profession de foi électorale », on comprend mieux l'ironie et la leçon qui présidèrent au choix de ce titre : Le Témoïn.

Hélas! pour notre temps, ce Témoïn

## CHEZ WOODHOUSE Offre gratuite

Un splendide fauteuil avec petit banc, sera donné gratis avec CHAQUE ACHAT DE MEUBLES d'une valeur totale de \$100 ou plus. Le fauteuil et le banc valent \$27.50. Venez aussi tôt que possible aujourd'hui, et profitez de cette offre vraiment extraordinaire.

Une aubaine rare! Splendide lit de dessin géométrique en noyer, matelas de feutre de bonne qualité et sommier en spirale. Prix courant: \$35.

**\$17.50**  
Versement initial: \$3 Mensualités: \$2 Pas d'intérêt

Lit à panneau, sommier câble et matelas à ressorts. Prix courant: \$24.50.

**\$18.50**  
Versement initial: \$3 Mensualités: \$2 Pas d'intérêt

Lit d'acier à panneau. Fini dessin Art Moderne, matelas à ressorts et gros sommier câble renforcé de bandes d'acier. Prix courant: \$33.50.

**\$24.95**  
Versement initial: \$3 Mensualités: \$2 Pas d'intérêt

OCCASION SPECIALE AU RAYON DE LA FOURRURE MANTEAUX DE BROADTAIL

Garnis d'écureuil de la Sibirie, ces très élégants manteaux de Broadtail sont des chefs-d'œuvre d'élégance. Nuances gris angora ou tons atténués de brun, au choix. Prix courant: \$133.

**\$112.50**  
Versement initial: \$11.25 Mensualités: \$5.63 Pas d'intérêt

dut toujours être à charge et Parlons français, reste un terrible réquisitoire contre un régime, ses hommes, ses abus, ses erreurs et ses crimes.

Après une analyse pénétrante de tout l'ouvrage, Moc conclut :

Energie, juste colère, voici les caractéristiques de Parlons français, où se manifeste encore une fois le grand talent de Paul Iribre, dont on trouve le nom associé aux meilleures innovations artistiques et aux manifestations du meilleur esprit français.

« Parlons français est un chef-d'œuvre. Nous lui souhaitons un grand succès. »



### Ventes par le shérif

No 135027. — ALPHONSE BOYER, demandeur; vs DAME MARY ELIA FORAND, épouse de Louis-Stanislas Beaudry, et ce dernier pour autoriser sa dite épouse, défenderesse.

Un immeuble ayant front sur la rue Ontario, dans le quartier de Maisonneuve, à Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Saint-Louis, mesurant 25 pieds de largeur par une profondeur de 126 pieds et 3 pouces dans une ligne, et 125 pieds et 6 pouces dans l'autre ligne, mesure anglaise et plus ou moins — avec bâtisses et érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE courant, à DIX heures du matin.

Un dépôt de \$700. sera exigé de tout offrandant ou enchérisseur, avant de recevoir son offre ou enchère, suivant jugement de l'Hon. Juge Guibault, en date du 10 août 1934.

No B-127405. — DAME MARGARET CALLAGHAN, veuve de feu Patrick Callaghan, demanderesse; vs ARTHUR GENDRON, défendeur.

Ce certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Antoine, dans la cité de Montréal, connu et désigné comme étant la subdivision numéro trente-trois du lot numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385-33) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, contenant ladite subdivision vingt-cinq pieds de largeur par cent pieds de profondeur, les mesures susdites sont d'après la mesure anglaise et plus ou moins — avec une maison en pierre et brique à trois logements sus-érigée, portant les numéros civiques 3256-8-60 et autrefois (664-666 et 668) de ladite rue Saint-Antoine, dont le mur de côté sud-ouest est mitoyen avec les édifices adjacents, tel qu'il apparaît dans un acte de déclaration de mitoyenneté par Léon Bernier et Edmond Bernier d'une part, et Isale Lalonde d'autre part, exécuté devant W. H. Edge, notaire, le quatrième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et enregistré au bureau d'enregistrement pour les comtés d'Hochelaga et Jacques-Cartier, sous le numéro 67552.

Avec le droit de passage en commun avec les autres et ayant droit dans la ruelle en arrière, étant la subdivision numéro trente-cinq dudit lot officiel numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385-35).

Telle que ladite propriété se trouve actuellement avec tous ses droits, dépendances et appartenances, sans exception ou réserve d'aucune sorte.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE courant, à ONZE heures du matin.

No 4430. — LA VILLE LASALLE, demanderesse; vs O.-A. DONOVAN, défendeur.

Un emplacement composé du lot No deux cent cinquante-six de la subdivision officielle du lot No neuf cent quarante (940-256) des plan et livre de renvoi de la paroisse de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier — avec bâtisses dessus construites ayant front sur l'Avenue Rothesay, dans la ville Lasalle.

Pour être vendu à mon bureau, en la Cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE courant, à DEUX heures de l'après-midi.

Un dépôt de \$220. sera exigé de tout

offrant ou enchérisseur, suivant jugement de l'Hon. Juge MacDougall, en date du 29 août 1934.

No D-135083. — J.-E. BLONDIN, comme chef de la communauté de biens existant entre lui et Dame Félicité Guevrement son épouse, demandeur; vs ROBERT BOISVERT, es-qualité de curateur aux biens et à la personne de Siméon Boisvert, défendeur, et THEODORE CHARLEBOIS et al., mis-en-cause.

Comme appartenant et en la possession du défendeur es-qualité :

Un emplacement situé en la ville de Montréal, ayant front sur la rue de Normandie, connu et désigné comme étant la subdivision No 258 du lot original No 4 (4-258), des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Saint-Louis, mesurant 25 pieds de largeur par une profondeur de 126 pieds et 3 pouces dans une ligne, et 125 pieds et 6 pouces dans l'autre ligne, mesure anglaise et plus ou moins — avec bâtisses et érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE courant, à TROIS heures de l'après-midi.

Un dépôt de \$900. sera exigé de tout offrandant ou enchérisseur, avant de recevoir son offre ou enchère, suivant jugement de l'Hon. Juge Fortier, daté le 15 août 1934.

No E-130890. — LONDON LIFE INSURANCE COMPANY, demanderesse; vs A. CREVIER, défendeur.

Un emplacement ayant front sur la rue Drolet, en la cité de Montréal, mesurant trente pieds de largeur par quatre-vingt-quatre pieds de profondeur et une superficie de deux mille huit cent vingt pieds carrés et étant composé :

(a) De la moitié nord-ouest de la subdivision mille huit cent quatre-vingt-un du lot numéro deux mille six cent quarante-trois (2643-Pte N. O. 1881) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Laurent, ladite moitié mesurant dix pieds de largeur par quatre-vingt-quatre pieds de profondeur, ayant une superficie de neuf cent quarante pieds carrés et étant bornée comme suit: en front par la rue Drolet, en arrière par une ruelle étant la subdivision mille huit cent soixante-treize dudit lot (2643-1873), d'un côté au nord-ouest par la subdivision mille huit cent quatre-vingt-deux dudit lot (2643-1882) et de l'autre côté au sud-est par la portion restante de ladite subdivision mille huit cent quatre-vingt-un (2643-1881) et

(b) De la subdivision mille huit cent quatre-vingt-deux dudit lot numéro deux mille six cent quarante-trois.

Toutes les mesures susdites sont d'après la mesure anglaise et plus ou moins.

Avec les bâtisses sus-érigées portant les numéros civiques 8333, 8335 et 8337, dont les murs de pignon sont mitoyens.

Avec le droit de passage en commun avec les autres et ayant droit dans la ruelle en arrière étant la subdivision mille huit cent soixante-treize dudit lot (2643-1873).

Pour être vendue à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE courant, à DIX heures du matin.

Un dépôt de \$670. sera exigé de tout offrandant ou enchérisseur, suivant jugement de l'Hon. Juge Fortier, en date du 17 août 1934.

No B-121135. — CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demanderesse; vs SALOMON MAISLIN, défendeur.

Un emplacement formant partie du lot numéro quatre cent soixante-un des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine de la cité de Montréal, et plus particulièrement connu comme formant partie des subdivisions six et sept, du plan de subdivision éditement fait et déposé dudit lot, et contenu dans les bornes suivantes: en front au nord-ouest par la rue Saint-Antoine, et maintenant élargi, d'un côté au nord-est par cette partie du lot numéro quatre cent soixante-deux (462) laquelle appartient à Madame Patrick Rooney ou représentants, de l'autre côté au sud-ouest par d'autres parties desdites subdivisions six et sept, la propriété de Georges Bishop ou représentants, et en arrière au sud-est par une ruelle de onze pieds de largeur ci-après décrite.

Ledit emplacement étant plus particulièrement borné et décrit comme suit :

« Commengant au coin nord de la rue Saint-Antoine telle qu'actuellement élargie de ladite subdivi-

sion sept, de là longeant la ligne côté sud-est de la rue Saint-Antoine, une distance d'environ vingt-deux pieds à un point, de là à angle droit à ladite rue, dans la direction sud-est, environ soixante-deux pieds jusqu'à ladite ruelle, de là longeant le côté nord-ouest de la dite ruelle trente et un pieds et dix pouces jusqu'à la ligne du côté nord-est de ladite subdivision sept, de là longeant la ligne du côté nord-est de la dite subdivision sept jusqu'au point de départ ».

Avec le droit de passage en commun avec d'autres à pied et en voitures et avec animaux on tout temps dans ladite ruelle qui fait partie des subdivisions un, deux, trois, quatre, cinq, six et sept dudit lot numéro officiel quatre cent soixante et un (461-1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7) et qui est parallèle à la rue Saint-Antoine et dont la ligne nord-ouest est distante d'icelle environ soixante-deux pieds.

Toutes les dites mesures sont d'après la mesure anglaise.

Avec un édifice en brique sus-érigé et dépendances, sur la rue Saint-Antoine, les murs de la dite maison sont mitoyens des deux côtés.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE courant, à ONZE heures du matin.

Un dépôt de \$800. sera exigé de tout offrandant ou enchérisseur suivant jugement de l'honorable Juge Trahan, en date du 3 août 1934.

No A-108270. — LE CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, demandeur; vs MILLE MARIA NADEAU et al., défendeurs.

Deux lots de terre situés sur la Côte nord-est du Boulevard Saint-Laurent, connus sous les numéros quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq (94 et 95) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte Saint-Louis — avec les bâtisses et érigées à Montréal, moins la partie de ces mêmes lots qui a été prise pour l'élargissement du Boulevard Saint-Laurent, ledit lot quatre-vingt-quatre formant maintenant un terrain ayant une superficie de mille cinq cent quatre-vingt-neuf pieds, borné en front par la nouvelle ligne homologuée du Boulevard Saint-Laurent, en arrière par le lot numéro cent trente-trois des dits plan et livre de renvoi, du côté nord-ouest par le lot quatre-vingt-cinq (94 et 95) des plan et livre de renvoi, et du côté sud-est par le dit lot 133, d'un côté au sud-est par le lot 96 des dits plan et livre de renvoi et de l'autre côté au nord-ouest par le dit lot 94.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE courant, à DEUX heures de l'après-midi.

Un dépôt de \$1,350. sera exigé de tout offrandant ou enchérisseur, avant de recevoir son offre ou enchère, suivant jugement de l'Hon. Juge Guibault, en date du 8 août 1934.

No B-127709. — ALLIANCE NATIONALE, demanderesse; vs ALEXANDRE LACOSTE, défendeur; et TELES-PHORE BRASSARD es-qualité, JOSEPH BEAULIQU, EUGENE SANFAÇON, ANTONIO NADON et JOSEPH TOUSIGNANT, mis-en-cause.

Comme appartenant au défendeur :

Un emplacement ayant front sur la rue Bénoni, en la cité de Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros 836, 837 et 838 de la subdivision du lot numéro 838 de la subdivision du lot original 2629 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent — avec les bâtisses dessus construites, comprenant deux maisons à trois étages, portant les numéros civiques 3555 à 3565 de la dite rue Bénoni et autres dépendances, et droit dans la ruelle en arrière avec ceux et ayant droit, aux charges ordinaires d'entretien.

Pour être vendu, à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de SEPTEMBRE courant, à TROIS heures de l'après-midi.

Un dépôt de \$1,150. sera exigé de tout offrandant ou enchérisseur, suivant jugement de l'Hon. Juge MacDougall, en date du 30 août 1934.

Le shérif,

OMER LAPIERRE,  
Bureau du shérif,  
Montréal, le 6 septembre 1934.  
Date de publication, 8 septembre 1934.

Province de Québec **École des Arts et Métiers** Secrétariat de la Province  
COURS GRATUITS  
OUVERTS DANS LES DISTRICTS NORD, EST ET OUEST  
Dessin à main levée, modelage et sculpture, le lundi 2 octobre 1934  
Architecture pratique, le mardi 3 octobre 1934  
Les inscriptions sont reçues de 10 heures à midi et de 2 heures à 7 heures tous les jours, à partir du 18 septembre  
1182 BOUL. SAINT-LAURENT Edifice du « Monument National »

# CHATEAUBRIAND le Sachem du romantisme

(De la NATION BELGE du 7 août)

Au confluent de deux siècles, — pour reprendre une expression qui lui était chère et qu'on retrouve plusieurs fois dans les *Mémoires d'Outre-tombe*. — Chateaubriand a vécu une double vie. Je ne songe pas, en disant ceci, à sa carrière politique et à son œuvre d'écrivain : cette division serait superficielle, sinon même puérile. Mais je vois le double effort de cet homme déchiré par des hantises contradictoires et qui voulut être fidèle à la fois aux vieilles idées de sa province et aux aspirations de son génie intérieur.

Il est à l'origine, il reste au centre d'un drame. Sans doute, ce drame, on l'a souvent analysé et les formules pour l'expliquer abondent. Mais je me détourne de ces formules qui engendrent une routine de l'esprit et qui mettent la vérité frémissante et fugitive en équations. Car quand elles sont ingénieuses et s'appuient sur un aveu ou sur une œuvre de l'homme qu'on cherche à définir, chacun les adopte volontiers et leur accorde une valeur décisive. L'exemple de Chateaubriand est, à cet égard, très éloquent.

Trois générations de critiques et de censeurs ont proclamé sa duplicité, et il n'est guère de manuel qui ne prolonge ce reproche jusqu'aux élèves de nos collèges et de nos lycées. Mais est-il juste de considérer l'auteur de *René* et de l'admirable *Itinéraire de Paris à Jérusalem* sous le seul angle littéraire ? Je me garderais bien de dire que l'homme, en lui, dépasse l'écrivain, son génie s'étant librement exprimé. Toutefois, les problèmes que la pensée et la vie de Chateaubriand proposent à notre curiosité sont plus nombreux et plus émouvants que ceux dont ses livres établissent les principes. En lui-même, Chateaubriand est un individu orageux, une nature indomptable, une somme de qualités généreuses et de défauts même odieux ; mais les élans, les évocations et les répliqués qu'il personnifie sont ceux de tous les hommes et de toutes les époques de transition. Dans cette grande crise qui défaut d'un autre mot on se résout encore à appeler le Romantisme, il a joué un rôle d'initiateur, — à moins qu'on ne dise qu'il en fut à la fois le père et la victime et que, nouvel apprenti-sorcier, il a déchaîné un sabbat dont il ne mesurait ni l'ampleur ni les conséquences.

Mais ce n'est pas l'inutile malédiction dont il flagella pendant sa vieillesse les fils de sa sensibilité qui en fait aujourd'hui un sujet de méditation ; c'est, au contraire, le bouillonnement intérieur dont il fut animé, et si on l'interroge avec passion, c'est parce qu'on voit en lui le miroir magique dans lequel apparaît, grossie et fermement dessinée, la physiognomie de son temps.

Déjà, plusieurs historiens se sont efforcés de mettre en valeur la personnalité de Chateaubriand et de dégager les traits principaux de son caractère pour analyser, à leur tour, les idées collectives et les révoltes individuelles dont naquit, vers les années 1800, un monde nouveau. MM. Pierre Moreau et Le Savoureux, notamment, ont consacré à l'auteur d'*Atala* des livres remarquables ; plus récemment, Mme Durry publiait une *Vieillesse de Chateaubriand* qui compte parmi les bons ouvrages d'histoire (c'est à dessin que je n'en dis pas d'histoire littéraire) de ces derniers mois ; et voici que M. Hubert Gillot, qui avait donné il y a cinq ou six ans une étude curieuse, discutée et même paradoxale dans certaines de ses parties, mais d'une réelle acuité et d'une rare élévation, sur Delacroix, cherche à son tour à définir l'évolution spirituelle et la valeur humaine de Chateaubriand (1).

Je ne suis pas surpris qu'ayant été tenté par l'air génie de l'auteur des *Massacres de Scio* et de cette *Entrée des Croisés à Constantinople* qui est un des sommets de la peinture française, M. Hubert Gillot se soit tourné vers celui qu'il appelle avec esprit « le Sachem du Romantisme ». La structure mentale de l'un et de l'autre est analogue et on pourrait, sans doute, esquisser un parallèle heureux entre leur rôle et l'influence exercée par leur œuvre non seulement sur leurs contemporains, mais aussi sur la génération qui les suivit et, parfois, se réclama d'eux. Cette comparaison permettrait peut-être d'esquisser un peu mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici les traits de ce romantisme français qui fut l'aboutissement et la conclusion de tous les autres. Brève flambée, qui s'acheva en lourds nuages de suite. On a dit que le Romantisme brisait la tradition, jetait en travers de celle-ci des éléments étrangers dont le génie latin avait horreur, et menaçait l'équilibre intellectuel de la nation. Je crois qu'une étude comparée de Chateaubriand et de Delacroix permettrait de réfuter certains de ces aphorismes et de montrer que les meilleurs éléments de la doctrine romantique, — si on peut appeler ainsi un ensemble d'aspirations irraisonnées, — ne sont pas venus de l'étranger. Le séjour en Angleterre de Chateaubriand et les *Poèmes d'Ossian* vivèrent, certes, ses propres émotions, tout comme les paysages de Constable hâtèrent les recherches de Delacroix. Mais l'un et l'autre s'élevèrent avec une rare lucidité contre l'emprise des esthétiques étrangères et opposèrent leur propre cadence et le jeu de leur tendresse aux formules importées dont, déjà, les épiques se préparaient à faire un code impératif.

Lorsqu'on reprendra dans son ensemble l'histoire du Romantisme, — et je le souhaite, pour ma part, que M. Hubert Gillot se consacre à cette grande tâche — lorsqu'on étudiera, d'une part, l'Alfred de Vigny et, de l'autre, Théodore Chassériau, on retrouvera le vrai visage d'un mouvement qui a élargi et renouvelé la sensibilité française et ses moyens d'expression, et dont les conséquences invisibles et presque secrètes n'ont pas cessé de se faire sentir.


L'ouvrage de M. Gillot sur Chateaubriand ouvre déjà des perspectives nouvelles ; il montre, notamment, que l'auteur de *René* s'est élevé dans ses derniers écrits beaucoup moins contre le Romantisme, dont la préface de *Hernani* avait précisé les volontés, que contre la vogue des romans de chevalerie à la Walter Scott, toute la friperie du Romantisme et les autres conséquences puériles du mouvement ; il s'attache à saisir la pensée du solitaire de Combourg sur Shakespeare et à montrer qu'ici aussi c'était la mise en formules de *Hamlet*, et de *Macbeth* que redoutait et condamnait Chateaubriand. Il analyse surtout, avec une perspicacité et une fraîcheur de vues également surprenantes, la formation de sa personnalité et son attachement, — à travers toutes les vicissitudes d'une existence que la tourmente révolutionnaire et l'épopée napoléonienne bousculèrent cruellement, — aux idées maîtresses qu'il avait senties mûrir en lui à la fin de l'Ancien Régime. M. Gillot substitue avec sagesse la notion de dualité à celle de duplicité.

S'appuyant sur les leçons de l'expérience, très réaliste et par là doué du meilleur esprit politique, animé à un degré éminent de ce sens du possible qui manquait à la plupart des hommes de sa classe, Chateaubriand fut aussi l'esclave des convictions religieuses et sociales qu'on lui avait inculquées dès l'enfance. Toute sa vie, il chercha un compromis entre les formes nouvelles que l'évolution des idées et des peuples rendait nécessaires et les principes de stabilité, d'autorité et d'équilibre dont il était sincèrement imbu. Il reprochait aux uns d'être attachés à des conceptions périmées et dangereuses, et aux autres de se détourner des lois éternelles dont la méconnaissance devait, à ses yeux, conduire à la barbarie. Toute sa vie, il collabora avec les hommes au pouvoir, quels qu'ils fussent, aussi longtemps qu'ils n'avaient commis aucun acte en opposition avec ses propres croyances ; et, toute sa vie, il se hâta de rompre avec les gouvernements dès que ceux-ci lui avaient infligé une déception.

Dans sa carrière politique, comme en littérature, il voulut communiquer « à son siècle ce sentiment d'infini qui ne se mesure point et trouve un écho dans des milliers d'âmes ». Mais si *René* enseigna aux hommes le secret de la mélancolie et de la douleur, son auteur fut honni successivement par tous les régimes qui se succédèrent sur un rythme accéléré, et il acheva sa vie en marge de la société, traité en renégat par tous les partis. Cependant, il était resté fidèle à ses convictions, et sa vie offre le spectacle rare d'une parfaite unité intérieure. Un livre comme celui de M. Hubert Gillot est un acte de justice, un hommage à la vérité. Il n'a rien d'une biographie et porte toute son attention sur l'analyse des idées et des sentiments, si bien que l'œuvre même n'apparaît guère qu'à titre d'exemple. Dirai-je que mon seul grief contre lui est de n'avoir pas mis suffisamment en vedette l'admirable écrivain ? On ne peut pas négliger une occasion de rappeler que l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* est un des chefs-d'œuvre de la littérature française. Mais M. Gillot apporte une contribution importante, — j'allais dire : pathétique, — à l'histoire d'une des crises spirituelles les plus intenses de l'Occident. Cette simple constatation est un éloge qui suffit.

Paul COLIN

Vous avez peut-être regretté en voyant la propriété de votre voisin bien garnie de fleurs de ne pas en avoir à l'entour de votre maison. Il n'est pas trop tôt pour en semer. Si vous voulez égayer votre propriété l'été prochain ; c'est au cours de septembre et octobre qu'il est préférable de confier ce travail d'ornementation à la *Pépinière Bédard*, de Joliette. (r-1)



— Ma profession... Mes propriétés... Quels fardeaux ! C'est écrasant.

— Pourquoi ne pas partager cette double tâche avec nous ? Vous pratiquerez : nous administrerons.

— Mais je ne suis qu'un petit propriétaire.

— Raison de plus : plus la fortune est modeste, plus elle commande la spécialité et l'expérience de la Fiducie, à la longue — c'est pourquoi — il en coûte toujours moins cher de s'en servir que de s'en passer.

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE**

MONTREAL - 55, R. JACQUES O.

## NOS INSTITUTIONS FINANCIÈRES

### Le rôle des banques

Dans les différentes activités économiques des peuples il y a des organismes, des rouages essentiels, créés par la nécessité, mère de toutes les inventions, et dont le maintien et le bon fonctionnement sont absolument indispensables pour assurer la marche normale et régulière des affaires.

Sous ce rapport, rares sont les institutions qui jouent un rôle aussi important, aussi fructueux que les banques. Les banques ont pour fonction essentielle et fondamentale de favoriser, d'assurer la circulation et la distribution du crédit et, de ce fait, sont en réalité, de par leurs attributions, des agents de production, des créatrices d'épargne et de richesse. La banque a pour but d'utiliser et de faire fructifier les capitaux de ceux qui ne peuvent, ne savent ou ne veulent les employer eux-mêmes.

On peut trouver l'origine des banques modernes en remontant jusqu'au quatorzième siècle, alors que, par exemple, à Florence, on pratiquait déjà le trafic de l'argent. La Banque de Venise fut la première banque importante établie en Europe au point de vue de l'ancienneté, la Banque d'Angleterre occupa le troisième rang. En Amérique, l'organisation de la première banque remonte à l'année 1782, alors que la « Bank of North America » fut établie à Philadelphie, tandis qu'au Canada la Banque de Montréal était créée le 23 juin 1817. Inutile de dire qu'avec le développement prodigieux que le commerce et l'industrie ont pris depuis lors, les activités des institutions bancaires se sont singulièrement étendues et multipliées à tel point que, de nos jours, elles sont considérées avec raison comme les agents les plus actifs et les plus nécessaires de la circulation et de la création de la richesse.

Bien que fondé partout sur les mêmes principes fondamentaux, le système des institutions bancaires varie cependant suivant les pays, leurs coutumes et leurs besoins. Tandis qu'aux États-Unis, en France, et dans plusieurs autres pays, existe le système des banques nationales et des banques privées, indépendantes les unes des autres, nous avons au Canada celui des banques à charte, incorporées en vertu d'une charte fédérale, placées sous la surveillance stricte et vigilante de l'Etat, comptant de nombreuses succursales qui étendent leurs ramifications dans toutes les parties du pays et qui assurent à leurs opérations une souplesse et une efficacité remarquables.

D'après la définition que nous avons donnée plus haut du rôle des banques qui est d'utiliser, en les faisant fructifier, les capitaux de ceux qui ne peuvent, ne savent ou ne veulent les employer, la première fonction des banques est donc de recevoir les dépôts de leurs clients, c'est-à-dire de canaliser, de grouper l'épargne, les capitaux du public, en un mot, de faire avec de petits ruisseaux de grandes rivières, d'accumuler des sommes considérables dont elles peuvent disposer à leur gré et suivant les besoins du moment.

Mais c'est ici précisément que les banques nous apparaissent comme les agents les plus actifs et les plus efficaces de l'épargne. Les capitaux confiés par les économies de chacun de nous, quel qu'en soit le montant, grand ou petit, ne demeurent pas inemployés et improductifs dans leurs poches mais par leur canal alimentent les activités économiques de la nation. Les banques jouent dans la vie matérielle des peuples le même rôle que le cœur dans l'organisme humain, c'est-à-dire celui de faire circuler le sang dans toutes les parties du corps jusqu'à ses extrémités. Le système de succursales des banques canadiennes leur permet précisément d'assurer la distribution prompte et rapide des capitaux dans toutes les parties du pays, d'opérer des déplacements de fonds d'une extrême rapidité et d'effectuer, à leurs opérations, une souplesse et une efficacité remarquables.

Ces capitaux dont elles disposent, les banques les prêtent aux grandes compagnies comme aux petites entreprises pour étendre leurs activités, faciliter leurs opérations courantes, se développer ou perfectionner leur outillage, etc. et c'est ainsi qu'elles sont des agents, des créatrices de nouvelles richesses.

**Banque Canadienne Nationale**  
Actif: plus de \$126,000,000  
558 bureaux au Canada

**Société d'Administration et de Fiducie**  
FONDÉE EN 1902  
Administration de successions  
Gérance d'immeubles et de fortunes privées  
Garde et gestion de portefeuilles  
Assurance contre le feu et le vol

**VOUTES de SURETÉ**  
Siège social: MONTREAL  
Immeuble du Crédit Foncier Franco-Canadien  
5 est, rue Saint-Jacques

**AGENCES**  
Québec — Winnipeg — Regina — Edmonton — Vancouver

HON. RODOLPHE LEMIEUX, Président  
J. THÉO. LECLERCQ, Directeur Général

L'hon. J.-M. Wilson, Président  
L'hon. D.-O. L'Espérance, Vice-président

**Beaudy Leman, Vice-président**  
René Morin, Directeur général

Capital versé \$1,105,000

Biens sous administration, \$35,867,712.02

**La Fiducie assure**  
la préservation du capital, le paiement des rentes ou revenus, l'exécution de vos volontés quant à l'établissement et à l'éducation de vos enfants. Quel est l'héritier testamentaire qui peut posséder: L'expérience — la stabilité — l'indéfectibilité et toutes les qualités nécessaires pour remplir cette fonction ? Demandez notre représentant; il vous renseignera. Nos honoraires sont raisonnables.

Demandez notre brochure « Au service du public ».

**TRUST GENERAL DU CANADA**  
Capital versé: \$1,500,000  
112 ouest, rue Saint-Jacques MONTREAL 71, rue Saint-Pierre QUEBEC

**DOMINION LIFE ASSURANCE CO. OF CANADA**

Raoul Carignan, Gérant provincial  
P. Baby, Gérant provincial adjoint

Ch. 910, Immeuble du Dominion Square

**La Société des Artisans Canadiens-Français**  
— FONDÉE EN 1876 —  
Vie, Accident, Maladie, Invalidité, Rentes Viagères  
Société d'assurance mutuelle astreinte aux mêmes obligations légales de sécurité que les compagnies commerciales. Tous les profits réalisés vont directement aux assurés eux-mêmes.

Réserve: \$14,500,000 - Bénéfices payés depuis la fondation: \$20,000,000  
Siège social: 924-930, rue Saint-Denis MONTREAL

## La médico-psychologie des empoisonneuses

(Du FIGARO du 7 août)

André Rousseaux nous a récemment, à deux reprises, le 20 juin et le 3 juillet, parlé dans le FIGARO, de Mme Lafarge, à propos du livre de Mme Marcelle Tinayre: *Châtaux en Limousin*.

L'actualité de la fameuse affaire est toujours extraordinaire. L'héroïne, reposant à quelque sept kilomètres de ma maison de campagne, m'a depuis longtemps fort intéressé, et c'est, parti d'elle, que j'ai été amené à l'étude détaillée des empoisonneuses et des empoisonneurs.

Mme Lafarge, devenue poitrinaire dans sa prison, fut grâciée le 8 mai 1852. Elle mourut à Ussat le 7 septembre suivant. Elle y avait été conduite par le colonel Audouy, qui demanda à être enterré près d'elle et qui la précéda de vingt-trois jours, puisqu'il mourut le 15 août 1852.

Le cimetière d'Ornac doit à cette femme une certaine célébrité. Il est à trois kilomètres environ de la station thermale. Une solide grille en fer forgé, dont des parties ont été enlevées par des collectionneurs, une croix (en chêne d'abord, aujourd'hui en fer) couchée oblique sur une dalle en pierre du pays. Pas un nom. Pas un mot. Des fleurs et des vestiges d'homages d'inconnus. Il fut fait ainsi qu'elle avait désiré: « une croix inclinée, sans nom, sans rien ».

Desséchée par la phthisie, encore adorable cependant, puisque, après avoir conquis les gardiens de sa prison, elle séduisit toujours ceux qui l'approchaient, elle aspirait alors à l'impossible repos.

Et de ne l'obtenir jamais sera peut-être la punition de son âme pitoyable. A côté, sur une croix ouvragée, avec des têtes d'aigle, de bœuf, de lion, des épis, des raisins, un Christ, un ange, on lit le nom du colonel Audouy. Sous le porche de la petite église dort l'abbé Bonnel (1805-1895), qui fut pendant soixante ans curé d'Ornac et qui confessa Mme Lafarge.

En face du cimetière orné de six beaux cyprès, on devine sur la colline les ruines d'un village à peu près entièrement disparu: Lugat. Cet évènement complet d'un village, mangé par le sol en pente de la colline et le temps, alors que le souvenir du crime possible et le tombeau de la « criminelle » paraissent indestructibles, n'est pas sans philosophie.

Le « roman vrai » — comme dit le sous-titre — de Marcelle Tinayre est un livre terrible pour la mémoire de Marie Cappellet.

La malheureuse mourut au petit hôtel Menville, dans une minuscule chambre dont on voit la fenêtre au-dessus de la porte latérale, au pied de la haute falaise d'Ussat. Des Anglais achetèrent, à sa mort, le lit et le mobilier.

Cette femme continue à avoir des défenseurs ardens. Me Henri Robert la croit innocente; Baudéant et Pasturel, sur la couverture d'un ouvrage généreux, inscrivent « une réhabilitation qu'il impose », et l'expert qui la fit condamner, le fameux chimiste Orfila, voit encore ses conclusions attaquées au point de vue scientifique.

J'étais convaincu de sa culpabilité après la lecture du réquisitoire de M. Bouchardon. Et voici que je le suis moins après celle du roman de Marcelle Tinayre, dont j'admire le grand talent. L'éditeur a beau mettre sur la bande: « Une femme jugée par une femme », la trop lourde évidence des charges, les maladroites incompréhensibles de cette inculpée si fine qui met de l'arsenic « plein les yeux », les figures inquiétantes de telle vieille fille ou de ce Denis mystérieux qui s'agitent autour d'elle et la haïssent, l'isolement si complet de cette Parisienne dans un milieu qui ne saurait la digérer, la fourberie de la « victime » qui roule son épouse, rédige un testament et

**CRÉDIT ANGLO-FRANÇAIS**  
Limitée

Obligations municipales et religieuses

MONTREAL, QUEBEC, S.-HYACINTHE

**«Travaillons pour le maintien de nos institutions»**  
(Sir Georges-Etienne Cartier)

Fondée en 1902, La Sauvegarde est née d'une idée: la survivance de notre nationalité. Les efforts de notre organisation religieuse, éducative et politique doivent être appuyés par ceux de notre organisation économique; il faut que nos épargnes servent au développement et au maintien de nos propres institutions.

**La Sauvegarde**  
Compagnie d'assurance sur la vie  
Montréal

l'annule aussitôt en cachette, les conditions curieuses des expertises successives, dont la « concluante » s'exécute pendant les débats, enfin la certitude si absolue de Marcelle Tinayre, me gênent.

Puisque celle-ci s'étend surtout sur la psychologie de la condamnée, et que, somme toute, en dehors de son évocation si parfaite des êtres et des lieux, son livre est un long rapport médico-legal de psychiatre, l'occasion me paraît excellente de dire que les aliénistes se sont occupés des caractéristiques mentales des empoisonneuses des deux sexes, et qu'il semble bien y avoir une « psychologie de classe » de ce genre de criminels.

Le docteur René Charpentier et le professeur Ernest Dupré ont consacré deux remarquables monographies auxquelles j'emprunte l'essentiel de ce que je vais dire. Et je suis d'autant plus poussé vers cette chronique, que Me Henri Robert vient de publier l'histoire de Jane Daniloff, l'empoisonneuse d'Ain-Fazza.

C'est l'habitude — prise dans le dernier tiers du dix-neuvième siècle — de l'expertise médicale qui nous a instruits. A notre époque, Marie Cappellet, épouse Lafarge, aurait certainement fait l'objet d'un examen neuro-psychiatrique.

Les empoisonneuses, chargées souvent d'antécédents héréditaires morbides, présentent presque toujours un aspect de loyauté qui trompe les plus difficiles. Elles se lamentent volontiers sur leurs victimes qu'elles soignent avec un dévouement apparent et qu'elles recommencent à assassiner avec une souriante implacabilité.

Si la cruauté se révèle fréquemment dans leur enfance, leur stigmate essentiel est la mythomanie. Elles inventent sans cesse des mensonges, écrivent volontiers des lettres anonymes et ont des prétentions littéraires plus ou moins justifiées.

Leur allure est théâtrale. Elles se livrent facilement à des tentatives de suicide curieuses. La marquise de Brinvilliers essaya de se tuer en s'emparant sur un bâton, Nanette Schœnleben, pour se jeter dans la rivière, se fait accompagner par une domestique et pénètre dans l'eau tenant à la main un livre de poèmes. C'est parce que Babet plastronne et fabule devant ses juges qu'elle se perd.

On a surtout mis en évidence leur insensibilité physique et leur frigidité, la première expliquant en partie leur courage réel, car, contrairement à ce que l'on croit, l'empoisonnement n'est pas le crime des lâches. Hommes et femmes n'avouent guère et, à la dernière heure, manifestent une certaine cranerie. Rachel Galtié fumait une cigarette pendant que le jury délibérait. La marquise de Brinvilliers, la Voisin, eurent du chic devant le bûcher, et Nanette Schœnleben, après avoir regardé la hache qui allait lui trancher la tête, fit une gracieuse révérence au bourreau.

M. François Mauriac a, dans *Thérèse Desqueyroux*, tracé le portrait clinique type de l'empoisonneuse. Son héroïne présente quelque hérédité morbide. Son caractère rappelle celui de sa grand-mère maternelle, « partie un jour », et qu'on a « effacée de la famille ». Intelligente et ironique, comme Marie Cappellet, elle a, comme cette dernière, comme la belle Mme Tiquet, comme Rachel Galtié, un charme qu'on dit irrésistible. Sa perversité se masque d'angélisme. Pas de « tempérament ». Comme devant un paysage enseveli sous la pluie, nous nous représentons ce qu'il eût été dans le soleil, ainsi Thérèse se découvrirait la volupté ». Bien entendu, les premiers médecins ne se méfient de rien. Ici, le docteur Pédemay pense à la grippe ; ailleurs, on parle de gastrite, d'entérite, d'urémie. Tandis qu'elle dispense les doses meurtrières de liqueur de Fowler, Thérèse paraît plus charitable que jamais, elle soigne les pauvres diables des mémoires voisines, paie de sa bourse les ordonnances... et, seule, une imprudence éveille l'attention.

La frigidité de Mme Lafarge n'est pas discutée. De même celle de Mme Lacoste qui empoisonna son mari, en 1843, et dont M. Bouchardon a raconté l'histoire. Venant après celle du Limousin, cette affaire passionna le Gers. Les magistrats mirent un soin touchant à éviter les erreurs commises à Tulle. Leur obsession était telle que le président des assises d'Auch se surprit à dire « Lafarge » pour « Lacoste ». Marie Cappellet, dans sa prison, dut épiloguer sur l'acquiescement d'une accusée dont la victime présentait, dans 150 grammes de tissu hépatique analysés, cinq milligrammes d'arsenic, alors que la quantité de poison trouvée dans le corps de son mari était si minime qu'elle ne pouvait s'apprécier en chiffres.

La faune des empoisonneuses est plus variée, mais en tenant compte de l'influence des époques où le poison sévit en épidémie, on retrouve chez certains des hommes quelques-unes des caractéristiques de la femme; stigmates de déséquilibre physique et psychique, mimétisme, fabulation, vols, faux en écriture, férocité habillée de bonhomie et de gentillesse. Anesthésie et anomalies dans la zone sexuelle. Courage aussi. Desrués, si « neutre » d'apparence qu'on l'appellait « ma commère », aida avec une tranquillité de façade à installer l'appareil qui devait lui briser les membres. Leborre, le stagiaire en pharmacie, était un cryptorchide.

Marie Cappellet, épouse Lafarge, correspond bien à ce que nous considérons comme le type mental des empoisonneuses. J'ai, déjà, ailleurs, donné de l'importance à cette similitude dans le sens de sa culpabilité. Je serais peut-être moins tenté de le faire aujourd'hui.

Docteur Paul VOIVENEL

(1) Chateaubriand, ses idées, son action, son œuvre. Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg. Editions Les Belles Lettres, Paris. — Prix : 45 francs belges.

# REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

## Le « brain trust » dans la brenne

M. Houde, comme les échevins de cirque, essayait de monter deux chevaux, le peuple et la haute finance. Il s'est aperçu qu'il était à la veille de glisser entre les deux montures, ce qui est un accident beaucoup plus grave que de s'asseoir entre deux chaises. Il a donc opéré un audacieux rétablissement pour tâcher de se maintenir en équilibre sur la croupe de la monture qui lui est la plus familière, le peuple, essayant du même coup de cravacher violemment la cavale indocile, la haute finance.

La manœuvre peut avoir un certain succès, surtout au point de vue qui intéresse au plus haut point M. Houde, le maintien de sa popularité parmi les classes populaires dont il sait habilement « donner l'air de prendre la défense. Qui de ses électeurs les plus fidèles se souviendra que le conseil dont il s'était entouré et dont il se dit aujourd'hui si mécontent était une idée à lui, réalisée par lui avec des hommes choisis par lui dans le seul but de retrouver les pouvoirs que lui refuse la charte et d'imposer sa volonté au conseil municipal comme au comité exécutif ?

La manœuvre sera peut-être facilitée par l'interprétation donnée dès le lendemain du premier acte par le DEVOIR et l'ILLUSTRATION. Dans leur haine de M. Taschereau, ces deux feuilles ont accepté la version — ou le mot d'ordre — du maire qui les cherchent à faire passer pour une victime qui se cabre et tente un suprême effort de libération en risquant le tout pour le tout, comme le prisonnier d'un entourage que lui aurait imposé le gouvernement de la province alors qu'en réalité c'est lui qui l'a choisi, cet entourage, dans l'espoir de dicter ses volontés aux banques, aux gouvernements, à tout le monde.

L'ILLUSTRATION, qui ne peut nier que l'initiative de la nomination de ce « brain trust » venait de M. Houde, s'efforce de démontrer que les conseillers du maire étaient les hommes liges de M. Taschereau.

M. Houde, dans l'espoir d'amener le plus vite possible et par tous les moyens l'amélioration de l'état de choses qui prévalait, prit l'initiative de constituer un comité de conseillers financiers, pris dans plusieurs milieux. Il fallut le temps de le dire pour que les banques et M. Taschereau s'assurassent, derrière le dos de M. Houde, du contrôle effectif de ce comité. Depuis l'été, il s'est arrogé une autorité de plus en plus grande, de moins en moins justifiable. Le voici qui voulait, hier même, se constituer en organisme permanent, irresponsable au peuple, séjournant toujours à huis clos, et disposant à son arbitraire des affaires de la ville. M. Houde et l'Exécutif ont mis le holà à ces prétentions injustifiables, toujours si caractéristiques des façons de faire des puissances d'argent. Le « brain trust » a été liquidé, remercié et supprimé.

A supposer que ce soit vrai, cela mesure l'habileté du grand homme de l'ILLUSTRATION piqueuse, libre de choisir, il a mal choisi. Si M. Houde est devenu le prisonnier de son conseil, il s'est jeté lui-même dans un piège qu'il a construit de ses mains, et ce n'est pas glorieux.

Au DEVOIR, l'ineffable M. Dupire voit en M. Houde « le porte-drapeau de tous ceux qui voulaient crier leur indignation du tripatouillage de notre administration municipale par les profiteurs de la politique provinciale. » Vous voyez cela ? M. Houde porte-drapeau, M. Dupire porte-panache ou porte-queue, quel beau défilé de Saint-Jean-Baptiste ! Alors ce sont les profiteurs de la politique municipale qui partent en guerre contre les profiteurs de la politique provinciale ? Nous en verrons de belles ! M. Houde part en croisade et M. Dupire, nouveau Pierre l'Ermite, prêche la croisade et veut nous enrôler sous la bannière de Houde-le-petit-saint qui « n'a pas osé trahir son mandat ». Et il la prêche dans un langage digne des *hustings* de faubourg :

Mais les manœuvres de la haute finance ne désarment pas devant cette victoire. M. Houde avait parlé de s'entourer d'un conseil financier. Voilà la porte par laquelle il fallait s'insinuer.

Ce conseil fut formé en très grande partie des hommes bien vus des nires ennemis du maire. En magiciens supérieurs, ceux-ci lui avaient joué le truc de la carte forcée. Il croyait tirer lui-même une carte, mais il se trouvait que c'était toujours l'un des valets de Québec. La présidence échoua à M. du Tremblay et il n'est pas un homme sérieux, et qui connaît le directeur de la Presse, nommé par une loi du parlement de Québec à cette fonction, qui ne vit dès ce moment que la commission consultative de finance sous une telle direction pût aboutir à autre chose qu'à une retentissante banqueroute. M. Houde en reçut des avertissements publics, mais tempérament par le désir de ne nuire en quoi que ce soit à l'assainissement des finances municipales que l'on prétendait entreprendre.

M. Houde était donc censé avoir choisi lui-même ses conseillers financiers; mais il ne fut pas long à s'apercevoir que ces messieurs travaillaient non pas pour lui, mais pour ceux qui les avaient réellement nommés. Dès le commencement de mai, ils réclamaient en effet la permanence de leurs fonctions et les pleins pouvoirs. Ils lui demandaient en somme de créer lui-même une dictature et de s'incliner devant elle.

« Pendant ce temps, ajoute M. Dupire, le garrot se resserrait autour du col de Son Honneur. » Le col de Son Honneur ! Voilà une expression qui restera... (Pourvu que le type ne mette pas un U à la place du O...) Et le garrot (morceau de bois, d'après le dictionnaire) qui se resserre autour du col de Son Honneur !...

Mais M. Dupire a un tel goût de la démagogie, bien qu'il écrive dans un journal qui prétend offrir à ses lecteurs plus d'idées que de papier, qu'il ne manque pas une occasion de dire le fait aux manœuvres de la haute finance. Et pourtant M. Dupire n'ignore pas que M. Houde a l'intention de mobiliser ces fédérations d'ouvriers que les milieux bien-pensants ont vu naître et grandir sans inquiétude et de les lancer à l'assaut de la rue Saint-Jacques, des banques et de tous les repaires de la haute finance, qu'il a promis de le faire durant sa campagne électorale et qu'il est

homme à tenir des promesses de cette sorte. Que le comité dit consultatif, les membres de ce comité aient eu des tendances à vouloir jouer les tuteurs, cela n'a rien d'impossible. Que M. Houde se soit... dedans jusque là en s'entourant

## Notre profession

Sous ce titre, un bienveillant article de l'ILLUSTRATION sur le sujet, souvent traité ici, de l'organisation professionnelle des journalistes.

M. Georges Langlois reprend cette idée qui nous fut, jadis, chère, d'une Association professionnelle des journalistes. Dans les dix années qui suivirent la fin de la guerre il y eut, à notre connaissance, trois essais, également infructueux. Deux partirent de la Patrie, le dernier de la Presse. A chaque fois il se trouva quelqu'un pour élever la mèche à des patrons ou à des sous-patrons hostiles à l'idée même d'une association professionnelle, parce qu'ils n'y comprenaient rien.

Le mieux mûri des trois projets remonta à un conseil élu la régie interne et la discipline de la profession, classant les camarades en membres actifs (cinq ans de pratique) et associés, faisant très nettement la distinction des journalistes professionnels et des collaborateurs d'occasion, et prévoyait une foule d'initiatives intéressantes et avantageuses. Certains patrons, comme M. Du Tremblay, ne purent comprendre qu'il s'agissait d'autre chose que d'une nouvelle « union ». Arcand et notre pauvre Hervé Gagnier furent flanqués dehors.

Peut-être, aujourd'hui, les temps sont-ils plus mûrs. Quoi qu'il en soit, une Association qui n'engloberait pas les camarades de la Presse et de la Patrie ne serait guère représentative. Qui, dans ces journaux, va se sacrifier et risquer sa situation ? C'est l'inconvénient d'avoir des journaux dirigés par des gens qui ne connaissent pas le métier et qui les mènent comme ils dirigeraient une fabrique de pompes à bicyclettes...

Je crois qu'en effet les temps sont plus mûrs. L'idée de l'association professionnelle est aujourd'hui trop répandue dans l'opinion publique comme dans la pratique courante pour qu'on puisse encore s'y opposer. La législation reconnaît le droit à l'association. Qui pourrait nous empêcher de nous prévaloir de ce droit si nous savons nous y prendre ? Les journalistes sont associés d'une façon ou d'une autre dans presque tous les pays, dans la plupart des pays britanniques en particulier, Grande-Bretagne, Australie, Inde.

Dès 1928 un rapport du Bureau international du Travail pouvait exposer le fonctionnement des associations de journalistes dans quelque vingt-cinq pays. La Fédération internationale des journalistes groupait à cette époque vingt-deux organisations de presse représentant dix-huit pays. Il s'est fait du chemin depuis 1928 et les Etats-Unis, longtemps réfractaires à cette organisation parce qu'ils pouvaient s'en passer, ont maintenant leur charte sous l'égide de l'Aigle bleu. Les journalistes de Grande-Bretagne ont été parmi les pionniers de l'organisation professionnelle, avec ceux d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie. Il n'y a plus de raison pour que les journalistes canadiens ne se groupent pas en un corps professionnel.

Il n'y aura pas davantage de raison pour que les propriétaires et directeurs de journaux s'y opposent quand ils auront compris que le but principal de cette organisation n'est pas de leur imposer un contrat collectif de travail d'un caractère léonin sous la menace de grève, mais principalement d'organiser la profession, d'en régler le recrutement, d'en éliminer les parasites et les indésirables, d'assurer au journaliste un statut juridique dont le journal bénéficiera autant que lui sinon davantage, de mettre sur pied des institutions de prévoyance et de placement s'il y a lieu, de pratiquer au besoin l'aide mutuelle, de désigner des porte-paroles du corps professionnel, d'éviter si possible et de régler au mieux les conflits particuliers entre confrères ou entre confrères et journaux. Qu'y a-t-il de révolutionnaire dans tout cela ?

## Initiative privée et étatsisme

Le NOUVELLISTE commente les conclusions de l'EFFICIENCY MAGAZINE, publié en Angleterre, qui compare les résultats de l'initiative privée au Canada et de l'étatsisme aux Etats-Unis.

Dans un article en faveur de l'initiative privée plutôt que de l'étatsisme, l'initiative privée publiée en Angleterre fait une comparaison entre les conditions existant au Canada et aux Etats-Unis.

Il y a un an ces conditions étaient à peu près les mêmes. Dans les deux pays il existait une forte dépression. Chacun de ces pays a adopté une politique différente. Le Canada s'en est tenu à l'initiative privée dans l'industrie et le Commerce alors que les Etats-Unis ont eu recours à la dictature et au contrôle par l'Etat. Le résultat est frappant.

Le Canada d'après les statistiques, en tenant compte de la population des deux pays, est maintenant plus prospère que les Etats-Unis.

Passons les statistiques... Quant à la situation bancaire il n'y a pas de comparaison à faire tout l'honneur de la situation étant en faveur du Canada. Pas une seule banque n'a fait faillite dans notre pays depuis dix ans alors qu'aux Etats-Unis des milliers d'institutions financières ont dû fermer leurs portes.

Conclusion du NOUVELLISTE : Le Canada est certainement le premier pays à sortir de la crise de dépression qui sévit depuis cinq ans et à le faire, sans avoir recours à des mesures extraordinaires dont l'application répugne à la population comme on le fait en certains pays.

Si l'on admet tout cela, il y a lieu d'être perplexes sur l'avenir prochain de notre pays. Car s'il est vrai qu'il y a un an les deux pays se trouvaient à peu près dans les mêmes conditions et que le Canada a maintenant pris une avance en adoptant une politique différente de celle des Etats-Unis, l'EFFICIENCY MAGAZINE aura sans doute à enregistrer un recul de notre pays l'an prochain, car par la grâce de M. Bennett le Canada s'engage de plus en plus dans une politique imitée de celle de nos voisins. Si c'est vraiment l'adoption d'une

politique différente qui nous a valu le mince avantage que croit constater le confrère anglais, les statistiques tiendront un autre langage l'an prochain, avec notre banque centrale, notre office de produits naturels, les « chartes » de M. Robuck et autres institutions de même inspiration.

d'hommes puissants et habiles dont il croyait faire ses serviteurs et dont il allait lui-même devenir l'esclave, ce n'est pas improbable. Qu'il cherche à se tirer de ce faux pas en faisant un coup d'éclat qui lui évitera le ridicule aux yeux de ses partisans et qu'il cherche un dérivatif dans la démagogie, c'est tout à fait dans la manière du personnage et il ne faut pas s'attendre à autre chose de lui. Qu'un journal comme l'ILLUSTRATION fasse le jeu de M. Houde, c'est sa seule raison d'être. Mais que le « bon » DEVOIR se prête à de telles manœuvres, c'est de la plus ridicule naïveté, à moins que ce ne soit le comble de l'inconscience.

## La double culture

A l'occasion du congrès du Barreau canadien, la PATRIE revient sur le bobard de la double culture juridique et intellectuelle que le Canadien peut réunir en lui. Elle écrit :

Le Canadien-français du Québec est vraiment favorisé, puisqu'il peut associer, au profit de sa culture intellectuelle et de sa fortune politique, deux civilisations qu'il admire et qu'il aime, l'anglaise et la française.

Et elle cite en exemple le juriste Eugène Lafleur à qui le Barreau vient de rendre hommage, et qui, dit-elle, « incarnait merveilleusement les qualités juridiques des deux nations ». Exemple plutôt mal choisi, car non seulement cette double incarnation ne peut exister qu'à l'état individuel et exceptionnellement, mais Eugène Lafleur était un Canadien de si fraîche date que son cas ne peut pas servir du tout à illustrer la thèse, trop facilement admise, des avantages d'une double culture collective (je dis collective, car individuellement c'est autre chose). La plus grande autorité de Lafleur c'était d'ailleurs beaucoup plus dans le domaine du droit international que dans celui du droit civil.

La PATRIE renverse elle-même sa thèse en essayant d'opposer l'esprit juridique britannique à l'esprit juridique français et de les définir.

Les concepts français : Fruit d'une logique séculaire, qu'entendons des concepts juridiques les meilleurs de Byzance et de Rome, ainsi que des règles du Code Napoléon, le droit français, procédant du droit écrit et du droit coutumier, porte la marque et l'esprit de courtoisie supérieurs et divers, et il se précise en quelques formules simples, commodées et limpides. Son élasticité est admirable. Lisez par exemple notre article 1053, relatif aux délits civils, et le moule de décisions qui s'y rattachent en guise de commentaires.

## Les coutumes britanniques :

Par contre, l'Angleterre est pays de coutumes, où l'art remplace l'article général, où des masses de décisions d'espèce obviennent à la carence d'un Code. Le « British » est un traditionaliste et il n'est pas facile, non plus, de lui faire endosser les nombreuses « chemises politiques » d'aujourd'hui ! Son régime organique ou constitutionnel compte théoriquement parmi les moins achevés et les plus fragiles; il devient en pratique, appliqué sur et par des Anglais, étonnamment solide, inbranlable comme le trône de Buckingham Palace. Par une de ces inexplicables contradictions, c'est la crainte de la monarchie ou plutôt de ses abus qui a mené la crainte de la codification; or, l'Angleterre est l'un des rares pays d'Europe qui ait gardé son Roi et qui le vénère profondément. Ce peuple admirable a fondé sur son traditionalisme sa stabilité, et sur sa stabilité son patriotisme; il se ressaisit toujours, aux heures tragiques. Le livre va-t-elle dramatiquement s'abîmer, qu'il remette toutes divergences, qu'il accepte tous les sacrifices et qu'il la fait glorieusement triompher.

Après avoir bien lu ce paragraphe, dites-moi si un autre peuple que l'Anglais peut s'accommoder d'un tel système d'institutions qu'il a construit, façonné, modelé à son image et selon son tempérament au cours des siècles, mais qui ne convient qu'à lui seul. Si nous avons vraiment, comme nous le prétendons, hérité du goût français pour la clarté, la logique, la rigueur, pourrions-nous jamais nous adapter à cette accumulation de contradictions où le stable s'oppose à l'instable, le logique à l'empirique, le fragile au solide, le traditionalisme à l'opportunisme ? Seul l'esprit pratique de l'Anglais, constamment tourné vers l'immédiat, peut supporter ces conditions. L'esprit français en a le vertige, car il aime trop regarder au loin.

Des individus, comme Lafleur, peuvent, à force de souplesse, s'adapter sans s'atrophier partiellement. On ne peut demander à tout un peuple fait pour et par des institutions françaises de s'adapter aux institutions britanniques, de s'en imprégner au point d'en vivre sans rien perdre de sa formation antérieure. Biologiquement on ne croise pas les races sans les affaiblir ou du moins sans les modifier sensiblement; intellectuellement et juridiquement non plus.

C'est peut-être une des raisons de notre infériorité à nous qui, les seuls dans notre pays, nous sommes efforcés de devenir des bilingues non seulement par la langue, mais par la culture, les institutions, la vie collective.

## BANG!

le premier coup de fusil est tiré !

Etes-vous prêt pour la chasse ? Sinon, venez vous procurer tout ce qu'il vous faut à notre rayon des articles de sport. Vous y trouverez :

- fusils carabines
- gibéciers
- vestons de cuir, etc.
- à des prix très intéressants



tive. Nos compatriotes d'autres langues ne sont pas abâtardis de la sorte: ils ont gardé intacts, du moins dans leur esprit, leurs institutions et leur culture et ont aussi conservé intacts leur personnalité, leur vigueur, leur âme, et nous ont largement dépassés dans tous les domaines. En donnant au mot bilinguisme son sens le plus large, un sens de culture et en prenant aussi ce dernier terme dans son acception la plus étendue, je dirai que je ne crois pas à ce bilinguisme. Un tel bilinguisme n'est qu'une mésalliance, mésalliance qui est une déchéance pour le plus faible, le plus sincère ou le plus généreux. Nous avons cru de bonne foi au bilinguisme: nous le payons.

Georges LANGLOIS

Docteur Taverde Asselin, chirurgien-dentiste, 5064, avenue du Parc, près rue Laurier. A son bureau de 9 h. à 6 h. sur rendez-vous. Tél.: DO 3087.

## Une réduction progressive

Les instituteurs réunis au Plateau pour apprendre la réduction de leurs traitements ne pouvaient guère regimber: il y a des centaines de jeunes hommes et jeunes filles prêts à accepter les conditions de la Commission des écoles catholiques et à remplacer les mécontents.

En face d'un budget en déficit, la Commission scolaire, incapable d'augmenter son revenu, cherche à comprimer ses dépenses. On pourrait chicaner sur le coût de certaines écoles trop vastes ou trop belles; mais ces écoles ont été construites dans le passé, et la Commission scolaire a cru bien faire. Elle n'est point tombée, somme toute, dans les excès de la plupart de nos administrations publiques, depuis les fabriques paroissiales jusqu'aux conseils municipaux. Il faut louer la Commission scolaire d'avoir bouclé son budget en se prévalant du quart seulement du pouvoir d'emprunt de \$800,000 consenti par le gouvernement provincial: il y a bien assez d'organisations qui ne se maintiennent que grâce à des emprunts ruineux.

La Commission a augmenté les traitements qui étaient nettement insuffisants. Cette augmentation, une fois opérée la réduction générale de 5 pour 100, ne sera guère considérable. L'instituteur qui, l'année dernière, touchait \$800, recevra cette année \$900 moins 5 pour 100, soit \$855.

C'est un progrès ! Il faut remarquer aussi que la Commission se rend compte du mérite des institutrices, qui fournissent le même travail que les hommes pour un traitement bien moindre; aussi voyons-nous avec plaisir que le traitement des institutrices ne sera pas réduit autant que celui des instituteurs.

La réduction des traitements est générale, mais progressive suivant l'échelle des traitements. Les employés de l'administration devront la subir comme les instituteurs laïcs ou religieux. Les commissaires eux-mêmes s'imposent une réduction de 15 pour 100. M. Doré était d'autant plus à l'aise pour annoncer la nouvelle politique de la Commission que lui-même accepte une réduction de 12 pour 100. D'aucuns soutiendraient peut-être qu'on aurait dû réduire davantage certains gros traitements; tous reconnaissent cependant l'esprit de justice des commissaires, qui ont choisi d'imposer une réduction progressive plutôt que de recourir à cette procédure combien plus commode de nos administrations publiques, y compris le gouvernement fédéral: la réduction générale de 10 pour 100.

Le budget de la Commission n'est pas encore équilibré. On compte peut-être sur une augmentation des revenus pour l'an prochain. Il faudrait procurer de nouvelles sources de revenus à la Commission; le gouvernement provincial, qui dispense des milliers de dollars aux collèges classiques et aux universités, ne pourrait-il venir en aide à la Commission des écoles catholiques de Montréal ? Il sera difficile d'améliorer le recrutement du personnel enseignant tant que le traitement des instituteurs canadiens-français et catholiques sera inférieur de 25 et 30 pour 100 à celui de leurs confrères anglo-protestants.

Dollard DANSEREAU

Pourquoi ne pas dîner au Queen's Hotel le dimanche soir? Vous trouverez là cette atmosphère franchement canadienne-française que vous avez peut-être cherchée sans succès ailleurs. — Outre que vous y prendrez le succulent dîner que l'on y sert pour 90 sous, vous aurez le plaisir d'entendre l'excellent orchestre du trio composé de Maurice Ouderet, directeur,

Vous vous libérez des maux causés par les fermentations de l'estomac, en consommant chaque jour un pot de Yogourt Croix Verte, comme dessert. Il rend la digestion facile et agréable. Pour livraison à domicile, appelez chez Delisle, le fabricant, AM 4434. On le vend également dans les principaux restaurants. (r-b)

## UNE SEMAINE D'OPERA

La location est ouverte au théâtre de St. James pour la semaine d'opéra qui commencera le dimanche, 16 septembre.

C'est la troupe de tournée de la compagnie San Carlo que nous amène cette année l'impressionniste J.-A. Gruvin. Cette troupe, que nous n'avions pas vue depuis deux ans, comprend des vedettes du Metropolitan et de feu l'Opéra de Chicago. Innovation: elle est maintenant accompagnée de ses choristes et de son propre corps de ballet. Le répertoire comprend Carmen, Samson et Dalila, Faust et Roméo et Juliette, en français; La Bohème, Aida et La Traviata; en italien; Lohengrin, en allemand; Hansel and Gretel, en anglais.

Le troupe nous arrive de Toronto, où elle a remporté un brillant succès, et nous présentera le même répertoire avec les mêmes distributions. De Montréal, les artistes de la compagnie San Carlo se rendront à Chicago où ils joueront à l'exposition. Leur séjour ne sera donc pas prolongé à Montréal et le public ne doit pas compter sur une deuxième semaine.

## Après le plébiscite allemand

(D'un journal français)

Il est puéril de chercher à voir dans les résultats du plébiscite le signe de la chute prochaine d'Adolphe Hitler. L'organe travailliste de Londres, le DAILY HERALD, parle de la mort du national-socialisme, ce qui est proprement ridicule. L'arithmétique politique à laquelle toute la presse mondiale se livre au lendemain du plébiscite allemand représente un jeu très dangereux. Les chiffres sont une chose claire, nette. Que représentent-ils ? C'est un tout autre problème.

Si l'on s'en tient aux nombres, on voit qu'il y a trente-huit millions d'Allemands environ sur quarante-trois millions d'électeurs qui se sont prononcés en faveur d'Hitler. Le résultat est là, brutal, significatif. On a pu lire un peu partout que les élections n'étaient pas libres. Mais alors, comment expliquer que quatre millions d'électeurs aient pu voter « non » au lieu de voter « ja » ?

Il est beaucoup plus sage de s'en tenir au fait que trente-huit millions d'Allemands sur quarante-trois sont décidés à suivre Hitler et il est vain d'ergoter sur le petit nombre de ceux qui s'y refusent. Ceux-ci veulent peut-être instaurer le régime soviétique en Allemagne ! Les voisins du Reich y gagneraient-ils ?

Cette manie de vouloir donner aux chiffres, à tout prix, une signification qu'ils n'ont pas, conduit le TEMPS à écrire ceci :

« Les raisons de cette adhésion massive ou, si l'on veut, de cet aveuglement ? D'abord, bien entendu, le marteau-pilon de la propagande, l'hypnose produite par la répétition incessante des mêmes formules, la peur de la déflation et des représailles. Mais aussi le dégoût sincère qu'éprouve la grande majorité des Allemands à l'égard des équipes qui ont occupé le pouvoir depuis la défaite de 1918 jusqu'à l'avènement de l'hitlérisme. »

Ainsi, le TEMPS croit que beaucoup d'Allemands sont dégoûtés des équipes qui se sont succédé au pouvoir depuis 1918 !

Que devons-nous donc penser, nous autres Français, de nos gouvernants, qui ont accordé à ces équipes « dégoûtantes » plus que de l'estime ? Stresemann n'est pas mort depuis longtemps. Combien de mois se sont écoulés depuis que le chancelier Brüning était accompagné par un de nos ministres en exercice jusqu'au pied des autels ? C'est en 1932, à Lausanne, que M. Herriot manifestait à l'égard de M. de Papen une vive cordialité.

Le TEMPS est sévère. Si les Allemands sont réellement dégoûtés, il faut croire que nous le sommes moins.

Contentons-nous plus simplement de nous rappeler que plus 90 pour 100 des électeurs se sont rangés derrière la bannière d'Adolphe Hitler. C'est là un fait, comme c'est un fait qu'en 1852 il s'est trouvé autant de Français, sinon plus, pour ratifier le changement de régime décrété par le prince-président. Sur 8,140,660 votants, 7,824,189 votèrent alors pour l'Empire. 253,245 électeurs se prononcèrent contre. Il n'y eut que 63,326 bulletins nuls.

Trois ans après, pour soutenir cet enthousiasme populaire, les armées françaises se battaient en Crimée...

Mais il fallut dix-huit ans et une terrible débâcle, à Sedan, pour que les sept millions de Français qui avaient voté « pour » se convertissent à un autre régime.

Que va faire Hitler pour soutenir l'enthousiasme des trente-huit millions d'Allemands qui le suivent ?

« L'Empire, c'est la paix », aimait à répéter Napoléon III. On sait ce qu'il en est advenu. Hitler et son ministre de la Propagande, le Dr Goebbels, répètent à peu près dans les mêmes termes que l'avènement du Führer à la puissance suprême signifie la même chose.

La comparaison se poursuivra-t-elle, et surtout... jusqu'à Sedan ?

J. LE BOUCHER

L'ORDRE est édité par les éditions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimée par la Cie de Publication de la Patrie limitée. 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

Lorsque vous irez à Québec par affaires, retirez-vous à l'Hôtel Victoria où vous trouverez le confort et un service courtis.

## STONEHAVEN COMPANY LIMITED

En vertu de l'article 25 de la « Loi des Compagnies » de Québec, la Stonehaven Company Limited annonce par la présente qu'elle adressera au Lieutenant-Gouverneur en son Conseil une requête afin de renoncer au bénéfice de sa charte, à telle date que voudra bien fixer le Lieutenant-Gouverneur en son Conseil.

Montréal, le 6 septembre 1934.

Le Secrétaire:

Philip MEYEROVITCH

## CARTES PROFESSIONNELLES

Tél.: HARBOR 9057  
JEAN-MARIE NADEAU  
Avocat  
Diplômé de la faculté de droit de Paris  
Immeuble Trust & Loan  
10 est, rue S.-Jacques

HA. 5111-2  
HECTOR MACKAY  
Avocat  
Docteur en droit (Paris)  
Immeuble « Stars » — 231, rue S.-Jacques

Tél.: LA 1153  
PHILIPPE BEAUREGARD  
AVOCAT  
Immeuble de la Sauvegarde,  
152 est, rue Notre-Dame.

## Beau travail de la commission métropolitaine

Convertir en jardins publics les terrains vagues dont les municipalités ne savaient que faire est le but que s'est fixé la Commission métropolitaine de Montréal. M. Biggar, son président, vient de préparer un projet qui a été accepté à l'unanimité par les autres membres de la Commission, les maires et les conseillers municipaux des villes intéressées.

Les alentours de Montréal seront dotés d'une dizaine de jardins publics. La Pointe-aux-Trembles, Montréal Nord et Saint-Michel auront sans doute un air plus gai après les travaux de réfection de ces terrains vagues. Les commissaires voient, avec raison, de nombreux avantages à cette création de nouveaux jardins publics. Tout d'abord, l'utilisation des lots vacants stimulera le marché immobilier. Et ensuite, ceux qui préfèrent vivre un peu en dehors de Montréal seront plus disposés à acheter des terrains dont les environs seront plus jolis qu'autrefois.

M. Biggar a déjà trouvé des imitateurs. M. Leduc, conseiller municipal, a déjà exposé son plan de convertir en jardins des terrains vagues, surtout dans les quartiers de Notre-Dame-de-Grâce, Ahuntsic, Villarey et Mercier. C'est là que nos urbanistes, si nous en avons, auront l'occasion de montrer ce qu'ils savent faire. Il n'est pas de meilleure occasion que celle-là pour établir, enfin, un plan général de développement rationnel de la ville de Montréal et de la banlieue. Notre ville même et ses abords ne pourront qu'y gagner. Quelques milliers de chômeurs aussi sans doute.

Jean-Marie NADEAU

L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. Tél.: LA 3121.

SAINT-DENIS

Les deux chefs-d'œuvre tant attendus POUR LA PREMIERE FOIS REUNIS SUR LA MEME AFFICHE

« MARIUS »  
et  
« FANNY »

avec  
Raimu  
Pierre Freany  
Orane Demazis  
Charpin

Deux sujets favoris à prix populaires! Mat.: jusqu'à 6 heures, 20 sous, taxe comprise. Soir: 25 et 30 sous, plus la taxe

## Germaine Dermoz au Cinéma de Paris

« La porteuse de pain » a attiré énormément de monde au Cinéma de Paris, et ce film exceptionnel restera à l'affiche la semaine prochaine.

Xavier de Montépil n'aurait pas lui-même choisi meilleure interprète que Germaine Dermoz, plus intelligente, plus émue, pour souligner le mérite de son roman. « J'ai lu, disait Germaine Dermoz, l'abondant roman de Montépil. Il fallait, pour respecter l'esprit de l'auteur, que je m'efforce de pleurer au cours des prises de vue. Les situations du personnage que j'incarne se prêtent admirablement à des épanchements douloureux: cette malheureuse porteuse de pain, cette mère à laquelle un homme éconduit arrache ses enfants, et qu'on accuse de crimes qu'elle n'a pas commis, je me suis efforcée de la rendre humaine, aussi près que possible de la vie... » La distribution de ce film remarquable comprend encore Samson Faïnstliber, Mona Goya, Simone Bourday, Jacques Grétilat, Madeleine Guitty, Dréan, Fernand, François Rozet et Daniel Mandallé.

France-Film considère la « Porteuse de pain » comme l'un des films les plus émouvants qu'on ait présentés à Montréal.

## UNE SESSION DE LA COUR DU BANC DU ROL

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, le

LUNDI, 10 SEPTEMBRE PROCHAIN, A DIX HEURES DU MATIN.

En conséquence, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes. Je donne avis aussi à tous les juges de paix, coroners et agents de la paix pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

Le shérif,  
OMER LAPIERRE.  
Montréal, 18 août 1934.  
Bureau du Shérif.